



Programme des Nations Unies pour l'environnement

EP

UNEP(DEC)/MED IG.15/Inf.19
14 Octobre 2003

FRANCAIS
Original : ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Treizième réunion ordinaire des Parties
contractantes à la Convention pour la protection
de la mer Méditerranée contre la pollution et
à ses protocoles

Catane (Italie), 11-14 novembre 2003

NOTE D'INFORMATION PAR LE SECRETARIAT SUR LE PLAN D'ACTION STRATEGIQUE POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE ET COTIERE EN MÉDITERRANÉE (PASBIO)



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEC)/MED WG.228/Inf.8
31 Juillet 2003

FRANCAIS
Original : ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion des Points focaux nationaux du PAM

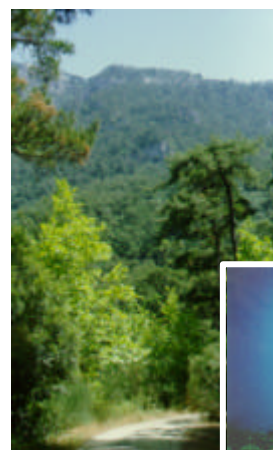
Athènes (Grèce), 15-18 septembre 2003

NOTE D'INFORMATION PAR LE SECRETARIAT SUR LE PLAN D'ACTION STRATEGIQUE POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE ET COTIERE EN MÉDITERRANÉE (PASBIO)



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

**NOTE D'INFORMATION SUR LE
PLAN D'ACTION STRATEGIQUE
POUR LA CONSERVATION DE LA
BIODIVERSITÉ MARINE ET COTIERE
EN MÉDITERRANÉE (PASBIO)**



Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
(Tunis, 2003)



Note: Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du PNUE ou du CAR/ASP aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

AVANT-PROPOS

Cette note a été préparée par le Secrétariat pour présenter brièvement le Plan d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée (PASBIO). Elle comprend de larges extraits du PASBIO et en présente un condensé des principales orientations. Le PASBIO tel que revu et modifié par les représentants des pays méditerranéens lors de la 2^{ème} réunion des vis-à-vis nationaux du projet PASBIO (Athènes, mai 2003) et de la 6^{ème} réunion des points focaux nationaux pour les ASP (Marseille, juin 2003) est présenté dans le document UNEP(DEC)/MED WG.228/17.

Les objectifs et actions prioritaires préconisées par le PASBIO en vue d'assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière en Méditerranée sont le résultat d'un long processus d'évaluation et de concertation mené pendant les années 2001 et 2002 dans tous les pays méditerranéens Parties à la Convention de Barcelone. La plupart des organisations internationales et/ou régionales opérant en Méditerranée et concernées par les sujets du PASBIO ont contribué à cet exercice.

Au total environ 120 experts (dont 98 consultants nationaux et internationaux) ont contribué à ce processus qui a été piloté dans plusieurs pays par des comités nationaux.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS

PREFACE

**BIODIVERSITÉ MARINE ET COTIERE EN
MÉDITERRANÉE: Etat, Menaces Et Tendances..... 1**

**PRINCIPAUX PROBLEMES AFFECTANT LA
BIODIVERSITÉ MARINE ET COTIERE..... 2**

**LA GESTION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE ET
COTIERE MÉDITERRANÉENNE 7**

PRIORITÉS ET ACTIONS..... 11

**DISPOSITIONS POUR LE LANCEMENT DE LA MISE
EN ŒUVRE DU PASBIO..... 22**

ANNEXE : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT 24

PRÉFACE

Cent cinquante millions de personnes environ, soit un tiers de la population des pays côtiers méditerranéens vivent en région côtière ou sur les îles. Les activités économiques dans ces zones sont en constante expansion. De plus, la région méditerranéenne est la destination d'à peu près 200 millions de touristes par an, ce qui fait de cette région la première destination touristique du monde. Une augmentation continue de la pollution en a résulté, avec des effets fortement négatifs sur les écosystèmes fragiles, des impacts sur la qualité de vie des résidents et une perte de biotopes et d'habitats. Ces impacts sont considérés dramatiques sur la biodiversité côtière et marine. En outre l'exploitation des ressources naturelles marines et côtières méditerranéennes s'exerce de façon de plus en plus croissante et entraîne souvent en plus de la régression des ressources exploitées, des dégâts au niveau des habitats et des écosystèmes.

Aussi, les tendances présentes et futures des phénomènes globaux, tel le changement de climat en particulier, devraient faire empirer davantage la situation.

Par ailleurs, La connaissance de la biodiversité méditerranéenne ne peut être considérée comme satisfaisante. Les lacunes sont évidentes tant au niveau de la population/individu (la diversité génétique) et de l'espèce que des habitats/communautés. Ce manque de données ne facilite pas la mise en place de mesures appropriées pour assurer à long terme la conservation des éléments constitutifs de la biodiversité marine et côtière de la région.

Il est de ce fait évident que les menaces complexes pesant sur la diversité biologique marine et côtière méditerranéenne demandent une large gamme de réponses à travers nombre de secteurs publics et privés, la mise en oeuvre d'actions nationales et régionales, la participation et l'engagement de tous les pays, de tous les acteurs et utilisateurs des milieux et de leurs ressources.

Le Plan d'Action Stratégique pour la conservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée (PAS BIO) vise à répondre à ce grand et complexe besoin et contribuer ainsi à relever le défi de concilier le développement socioéconomique de la zone côtière méditerranéenne avec les impératif de conservation de la diversité biologique de la région. Le PASBIO s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre au niveau de la région méditerranéenne de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée.

Il est conforme dans ses objectifs aux recommandations et approches du sommet de la terre de Johannesburg. Sa mise en oeuvre permettra aux pays de la région d'assurer un haut niveau de durabilité des utilisations qu'ils font de la diversité biologique, remplissant ainsi leurs obligations envers les conventions internationales pertinentes. LE PASBIO préconise des actions concrètes et recommande des pratiques qui visent à:

- Réduire les causes, (réduction du stress), modifier les conditions de prévention ou atténuation des impacts, négatifs pour le maintien de la biodiversité;
- Promouvoir les politiques sectorielles en faveur de la bioconservation, les procédures et techniques, en particulier en rapport avec la pêche, le tourisme, l'agriculture et les forêts.

- Identifier les lacunes, les incertitudes et les tendances dans la connaissance scientifique;
- Renforcer, mettre à jour ou améliorer les structures légales importantes;
- Former et améliorer la capacité d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies;
- Intégrer les actions du PAS BIO dans des contextes de prise de décision régionaux et nationaux plus généraux;
- Établir et/ou renforcer les coopérations internationales et inter-agences;
- Exécuter les actions communes des centres et les programmes importants du PAM concernant des aspects plus larges de maintien de la biodiversité;
- Encourager et exécuter des actions de participation, des programmes et des campagnes visant à augmenter la sensibilisation du public à propos du maintien de la biodiversité;

Pour assurer le suivi des actions à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du PASBIO, des indicateurs devraient être développés en vue d'évaluer les résultats et l'efficacité du PASBIO. Les indicateurs ne doivent pas s'intéresser seulement aux aspects biologiques et écologiques mais couvrir aussi des facteurs socio-économiques, la résolution des conflits d'usage, le niveau de vie, etc.

Pour que les actions énumérées ci-dessus soient efficaces, il est important d'améliorer les systèmes de gouvernance de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité dans tous les pays méditerranéens. Les orientations suivantes doivent être considérées.

- Encourager les politiques publiques compatibles avec la protection de la biodiversité,
- Développer les stratégies de gestion intégrée, être conscient de l'importance des interactions mer-terre et de la gestion adéquate du territoire,
- Introduire l'environnement dans les problèmes socio-économiques pour les stratégies de gestion des ressources naturelles et de l'espace,
- Encourager les initiatives internationales et renforcer les cadres de coopération,
- Promouvoir la solidarité,
- Améliorer et supporter les activités et les programmes de conventions et d'initiatives internationales.

BIODIVERSITÉ MARINE ET CÔTIÈRE EN MÉDITERRANÉE: Etat, Menaces et Tendances.

Globalement, la riche biodiversité méditerranéenne n'a pas été assez étudiée, les inventaires sont rares, la recherche scientifique à ce sujet est très limitée et non coordonnée (contraintes financières et administratives) et la conscience du public quant aux fonctions et aux valeurs de cette biodiversité devrait être augmentée. Tous ces facteurs représentent un défi à relever pour le maintien de la biodiversité de la région.

La disponibilité d'information fiable ainsi que l'état de la biodiversité côtière et marine varie d'un pays à un autre. Il y a cependant plusieurs similitudes et situations communes pour ce qui est des espèces et habitats méritant une attention particulière.

Environ 300 espèces appartenant aux mammifères terrestres et marins, oiseaux, reptiles, poissons, crustacés,

mollusques, cnidaires, éponges, algues, phanérogames marines ainsi qu'à la flore et à la faune terrestre de la région sont menacées. Y figurent notamment: le phoque moine *Monachus monachus*, la tortue de mer *Caretta caretta*, la grande patelle *Patella ferruginea* et la phanérogame marine *Posidonia oceanica*.

Les milieux humides, steppes, bassins fluviaux, îles rocheuses, plages de sable, dunes de sable, cavernes et grottes sous-marines, formations coralligènes, fonds à maërl, herbiers de phanérogames, communautés à *Cystoseira*, plateformes à vermet, lacs marins, eaux souterraines, falaises insulaires verticales, vallées d'oued représentent les habitats les plus communs méritant une protection.



La zone côtière méditerranéenne se caractérise par une exceptionnelle diversité sur le plan des habitats et des paysages.



PRINCIPAUX PROBLEMES AFFECTANT LA BIODIVERSITÉ MARINE ET CÔTIÈRE MÉDITERRANÉENNE

Les principales questions ayant trait à la biodiversité marine et côtière sont listées ci-après:

- La simplification des communautés côtières et marines,
- La diminution des espèces sensibles au sein des populations,
- Le déclin des espèces en danger,
- La diminution des populations des espèces ciblées par la pêche,
- La destruction et la fragmentation des habitats, l'érosion et le dérangement,
- La déformation de la dynamique naturelle de la biodiversité,
- L'invasion biologique.

D'autres questions d'ordre général et à impact indirect ont été identifiées :

- Le manque de connaissance (scientifique, technique, gestion)
- le niveau inadéquat de sensibilisation du public et des autorités

- L'inadéquation des systèmes existants de gouvernance pour la conservation de la biodiversité, et en particulier :
 - o la faiblesse de la mise en œuvre, de la surveillance, de l'actualisation et de l'évaluation par manque de capacités humaine et institutionnelle
 - o la participation et l'implication insuffisantes du public et des acteurs
 - o le manque de mesures d'incitation
 - o les lacunes et contradictions de la législation

MENACES PRINCIPALES AFFECTANT LA BIODIVERSITÉ MÉDITERRANÉENNE MARINE ET CÔTIÈRE

La nature et l'amplitude des menaces qui pèsent sur la biodiversité marine et côtière méditerranéenne varient d'une zone de la méditerranée à une autre et des fois d'un pays à l'autre. Une bonne partie de ces menaces sont liées à la pollution et à l'exploitation des ressources naturelles de la région. Outre ces menaces, qui sont détaillées ci-après, la diversité biologique méditerranéenne subit de plus en plus les effets de phénomènes globaux tels que les effets du réchauffement global de la planète et dont les impacts pourraient se faire sentir au niveau des espèces et des équilibres des écosystèmes. Dans certains cas, pareils phénomènes globaux pourraient aggraver l'impact d'autres menaces à caractère local ou régional.

La pollution

La pollution des aires marines et côtières est un problème régulièrement cité comme étant une menace pour la biodiversité. La plupart des effets de la pollution sur la biodiversité méditerranéenne sont traités par le « Plan Stratégique pour lutter contre la pollution tellurique (PAS MED) » créé par le MED POL/PAM/PNUE.

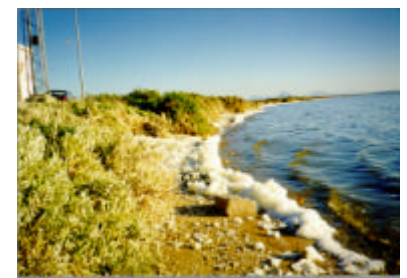
La pollution de la zone côtière et de ses zones humides par des sous-produits solides et liquides, industriels ou domestiques est un problème majeur dans beaucoup de pays méditerranéens. En effet, le manque de structures de traitement appropriées est très général. En particulier, les industries chimiques et pétrochimiques localisées autour des principales villes côtières est une source majeure de pollution. A cela s'ajoute la pollution agricole via les ruissellements riches en fertilisants, pesticides et autres produits agrochimiques. Leurs impacts combinés sur la santé des habitats et sur certaines espèces sont souvent importants. L'on doit noter cependant, que l'effet n'est pas toujours irréversible et qu'une fois la source contaminante éloignée, la biodiversité se rétablit d'une façon significative.

Les principales conséquences générales de la pollution sur la biodiversité marine sont:

- ✍ L'apparition d'événements d'eutrophisation produisant une hypoxie/anoxie de l'eau et des sédiments, des blooms algaux et éventuellement des marées rouges.
- ✍ La diminution de la richesse spécifique des communautés benthiques due à la sélection de quelques espèces opportunistes.
- ✍ La réduction des densités et de la biomasse des espèces benthiques.



Le développement excessif de certaines espèces et la dégradation de la qualité de l'eau de mer entraîne une diminution de richesse spécifique.



- ✍ L'altération (et même la destruction) des herbiers de phanérogames par des effets directs et indirects.
- ✍ L'accumulation de substances persistantes (métaux lourds, polluants organiques) dans les organismes marins, produisant des déformations chez les individus larvaires, juvéniles et adultes des espèces marines et causant une augmentation de leur mortalité.



Certains sites sont connus pour être des "hotspots" de pollution. La carte ci-contre montre la distribution en méditerranée des "hotspots" connus d'eutrophisation.

L'impact de l'exploitation des ressources naturelles

La pêche en mer

Des problèmes causés par les activités de pêche sur la biodiversité marine sont cités dans la plupart des pays méditerranéens bien que les différents pays aient une approche différente de cette question.

L'importante implication socio-économique des pêcheries rend particulièrement délicate la discussion de ce problème. Le problème de la pêche affectant la biodiversité marine augmente probablement en raison des récentes avancées technologiques dans les domaines de la pêche et de la navigation. Cette situation risque de maintenir un effort de pêche important malgré l'éventuelle réduction de la flotte.

Les impacts des activités de pêche sur les espèces benthiques et pélagiques sont :

- La sur-exploitation directe des espèces commerciales
- Les effets indirects sur les écosystèmes



En Méditerranée la flotte de pêche est estimée à environ 140000 unités exerçant une pêche essentiellement côtière. La pêche en haute mer (à l'extérieur des eaux territoriales du pays) cible un nombre restreint d'espèces.

?? *Effets directs de la sur-pêche sur les espèces cibles*

Une particularité des pêcheries méditerranéennes réside dans son fort niveau d'exploitation qui souvent place la ressource dans un état de sur-exploitation et, dans le meilleur des cas, en exploitation optimale. Ce scénario a lieu principalement dans les trois pays européens qui totalisent 60% de la production des pêcheries (Espagne, France, Italie). La pression de la pêche sur la ressource est exacerbée par la demande toujours croissante en produits de la mer, la Méditerranée fournissant à peine un tiers de la demande des pays riverains.

?? *Effets indirects de la pêche*

L'on peut citer ceux affectant les populations des espèces cibles et non commerciales, tels que :

- ✍ La perturbation ou la destruction des habitats (notamment les herbiers à *Posidonia oceanica* et les fonds à maërl).

- ✂ ✂ Les effets sur les populations de poissons (commerciales ou non) dus aux poissons rejetés à la mer, aux poissons écartés lors des tris, aux « pêches fantômes », etc.
- ✂ ✂ Les effets sur les autres espèces non commerciales capturées accidentellement dans les engins de pêche
- ✂ ✂ La pêche croissante des espèces cibles de moindre valeur commerciale et situées plus bas dans la chaîne alimentaire, en raison de la diminution d'abondance des espèces du haut de l'échelle trophique.



Plusieurs espèces menacées, comme les chondrichthyens, les tortues de mer, les oiseaux de mer, les mammifères marins, etc. subissent l'impact de la pêche bien qu'elles ne soient pas des cibles directes des engins de pêche.

Les activités de pêche de loisir non contrôlées

L'augmentation du tourisme côtier en région méditerranéenne s'accompagne d'un énorme accroissement de la pêche de loisir sportive, associée à des engins de pêche comme les cannes, palangrottes, harpons, palangres, moulinets pour la pêche au gros, etc. Le problème majeur avec la pêche de loisir est le manque absolu de contrôles rigoureux de la composition, des tailles, et de l'abondance des prises. Part ailleurs, un réel conflit d'usage existe avec les professionnels de la pêche, depuis que les pêcheurs sportifs se sont mis à vendre leurs prises en toute illégalité.

Impacts sur les ressources naturelles des zones humides

Les ressources des zones humides sont utiles pour les populations y vivant, qui y trouvent ressources alimentaires, matériaux fibreux et biomasse. Dans certains cas cependant, la sur-exploitation de ces ressources mène à leur disparition. Les principaux problèmes peuvent être listés comme suit :

- ✂ ✂ La pêche dans les lacs et lagunes côtiers, où l'utilisation de filets à mailles plus fines et d'autres méthodes peut mener à la diminution dramatique des prises.
- ✂ ✂ La chasse excessive d'oiseaux côtiers et des zones humides
- ✂ ✂ Le surpâturage des zones côtières
- ✂ ✂ L'extraction incontrôlée et excessive du sable des plages et des lits de rivières
- ✂ ✂ Le comblement des marais pour obtenir des aires de construction.

L'urbanisation expansive non contrôlée et la construction d'infrastructures

De grandes parties de la zone côtière passent maintenant rapidement d'un état naturel à un état urbanisé, à cause de l'extension des villes, des d'aménagements à but économiques, récréatifs et autres, sans oublier les infrastructures techniques telles que les ports, les aéroports et les réseaux routiers. Le résultat est la totale destruction d'habitats précieux, ou au mieux, leur fragmentation



L'urbanisation massive et les infrastructures mal étudiées modifient les dynamiques sédimentaires côtières, et par conséquent détruisent les plages et de larges étendus d'habitats littoraux précieux, comme les herbiers à *Posidonia oceanica* et les fonds à maërl.

Les espèces invasives

Environ 400 espèces étrangères sont recensées en Méditerranée. Il s'agit d'espèces introduites directement par l'homme (accidentellement ou intentionnellement) ou dont arrivée en Méditerranée a été rendue possible par des actions humaines. Certaines de ces espèces sont envahissantes, leurs effets potentiels sont:

- ✂ ✂ La compétition ou la prédation, puis la substitution aux espèces
- ✂ ✂ L'hybridation avec les espèces autochtones.
- ✂ ✂ L'introduction d'agents pathogènes.
- ✂ ✂ Perte d'habitats.

Le commerce des espèces menacées

Plusieurs populations d'espèces en danger ou menacées sont en déclin à cause des prélèvements opérés à des fins commerciales (éponges, requins, tortues, hippocampes, coquillages, etc.) Bien que plusieurs pays méditerranéens sont Parties à la CITES, le commerce international des espèces menacées est largement répandu dans plusieurs pays méditerranéens, tel est le cas pour les tortues marines, les hippocampes, utilisés comme souvenir dans beaucoup de pays, ou même, dans certains cas, envoyé en Extrême Orient du fait des prétendues vertus bénéfiques dans certaines médecines traditionnelles.

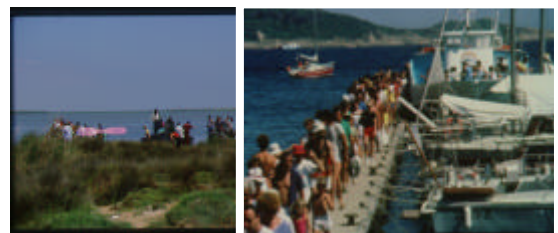


Le changement dans l'utilisation des terres

Les pays méditerranéens ont généralement subi des changements drastiques dans l'utilisation des terres, en passant de paysages naturels à des paysages bio-culturels (liés aux activités traditionnelles) puis à des environnements urbains. Plus récemment, les changements dans les pratiques agricoles (en améliorant les pratiques d'irrigation) conduisent à des menaces encore plus grandes pour la biodiversité méditerranéenne.

Les activités de loisirs non contrôlées (autres que la pêche)

Près de 200 millions de touristes par an visitent la région méditerranéenne. Ils induisent principalement dans la zone côtière et les eaux peu profondes (surtout l'été) un important développement des activités de loisirs.



Le succès croissant du tourisme d'observation de la nature constitue une source potentielle d'impact.

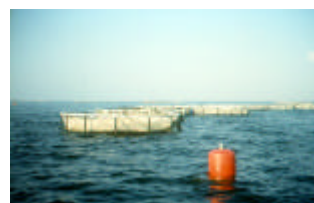
La rareté de l'eau douce

La croissance de la population se traduit par une demande croissante en eau douce. Cela est exacerbé par la consommation touristique, généralement plus grande que celle des habitants locaux. L'eau douce est nécessaire pour le maintien de la biodiversité, particulièrement pour les espèces et habitats liés aux milieux humides. Les milieux humides fonctionnels, jouent un grand rôle dans le cycle de l'eau et leur dégradation entraîne une réduction des quantités d'eau, conduisant ainsi à un cercle vicieux. Le problème est celui de la pollution des ressources en eau douce, du gaspillage et du détournement des eaux de ruissellement pour l'agriculture. La rareté de l'eau augmentera probablement dans certaines zones à cause du changement global.

L'impact des pratiques aquacoles non appropriées

La production aquacole en Méditerranée a subi une croissance drastique ces dernières années. Les impacts de l'aquaculture viennent de plusieurs sources :

- o du gaspillage de nourriture non consommée par les poissons (estimé à 10-30% du total selon la méthode de nourrissage).
- o des produits du métabolisme des poissons (féces, pseudo-féces, et excréments)
- o des traitements chimiques utilisés pour éviter l'accumulation de fouling sur les filets.
- o des produits chimiques pour traiter les maladies et parasites des poissons.



La production régionale aquacole a augmenté de 78 - 180 tonnes en 1984 à 248 - 460 tonnes en 1996.

Les effets des fermes marines peuvent être multiples:

- Enrichissement en nutriments de la colonne d'eau entourant les installations aquacoles, causant une augmentation de la production primaire et l'attraction d'espèces pélagiques et de hauts fonds sous et près des fermes.
- Dégradation du fond entourant les fermes avec en particulier une augmentation de la proportion en fines particules du sédiment, altérant profondément les communautés des fonds meubles et des herbiers.
- Pollution chimique et bio-accumulation de produits anti-fouling et pharmaceutiques.
- "Pollution génétique" des populations sauvages avec des individus des espèces élevées s'échappant des cages (bien qu'aucune étude n'ait été entreprise sur ce sujet).
- Dégradation visuelle des paysages côtiers.
- Effets socio-économiques dans certains cas dûs au manque d'étude de gestion.
- Invasion de zones naturelles par des espèces allochtones (voir ci-dessus).



Une attention spéciale devrait être portée à la croissante activité de grossissement du thon en Méditerranée. Outre son effet sur la population sauvage de thon. Cette activité entraîne la dégradation des habitats sensibles (herbiers de posidonie, etc.) et l'accroissement du taux de nutriments dans l'eau de mer.

LA GESTION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE ET COTIERE MÉDITERRANÉENNE

L'analyse au niveau national et régional des politiques et méthodes appliquées à la gestion de la diversité biologique méditerranéenne montre certaines insuffisances nécessitant la mise en œuvre de stratégies de gestion adéquate de ce patrimoine.

Les principales conclusions à cet égard sont:

- Il est de plus en plus urgent en région méditerranéenne d'appliquer une gestion intégrée de la zone côtière.
- Le besoin d'une plus grande compréhension des aspects socio-économiques de la bio-conservation se fait de plus en plus évident mais bien peu a été fait dans ce sens. Seules des tentatives sporadiques ont été faites ou sont en cours concernant l'identification et l'application d'instruments économiques pour aider au maintien de la biodiversité.
- Des juridictions vagues et des responsabilités réparties entre les services publics sont souvent reconnues comme de sérieuses entraves à la gestion durable de la biodiversité. Cela semble être plus clair dans la gestion des écosystèmes marins
- Dans tous les pays méditerranéens, le rôle des organisations non gouvernementales (ONG), représentant la société civile, s'accroît. Elles deviennent fortement partie-prenantes dans les problèmes de biodiversité et doivent être prises sérieusement en compte au niveau pratique et stratégique.
- Les pays méditerranéens sont fortement impliqués dans les conventions internationales concernant la biodiversité. Ils ont tous participé à la Convention de Barcelone et à la Convention sur les milieux humides et beaucoup d'entre eux à la Convention sur la Diversité Biologique, à celles de Berne et de Bonn et à la CITES. Cependant, leur degré de participation substantielle dans le travail de ces conventions est inégal.
- Les pays les plus riches du Nord du bassin méditerranéen entretiennent des conventions de coopération bilatérale avec ceux du Sud et de l'Est de la Méditerranée. De telles conventions incluent souvent une aide financière et technique pour le maintien de la biodiversité. Ils dispensent des ressources très précieuses (quoique limitées). Cependant, le besoin se fait sentir d'augmenter considérablement ces ressources dans les années à venir de façon à ce qu'elles deviennent proportionnelles aux besoins. Il est nécessaire que les pays bénéficiaires demandent des fonds pour des projets liés à la préservation de la biodiversité, en plus et en appui à l'aide au développement développement.
- Bien que ces dernières années, un grand nombre de pays méditerranéens ont développé des politiques pour la conservation et la gestion avisée des zones côtières et des milieux humides, dans la plupart des pays de la région la législation relative à la biodiversité côtière et aux milieux humides est souvent faible ou désuète et a donc besoin de modernisation et de mise à jour. Souvent cependant, le problème n'est pas un manque de législation appropriée, mais son faible degré d'exécution et d'application. Cela est plus évident encore avec l'augmentation des constructions illégales le long des côtes méditerranéennes, malgré la législation les interdisant.

Les axes majeurs des stratégies méditerranéennes de conservation de la diversité biologique marine et côtière reposent sur les aires protégées et la gestion de la pêche commerciale

Les aires protégées

156 ASP (Aires Spécialement Protégées) ont été instituées en Méditerranée, 52 d'entre elles couvrent des aires marines. Parmi les signataires du Protocole ASP, seule l'Italie a une législation spécifique pour l'établissement d'aires marines protégées. La plupart des autres pays ont adopté des textes législatifs permettant l'établissement de telles aires, sans avoir de règles détaillées concernant la régulation et la gestion. L'expérience du réseau Natura 2000 et de la Convention de Berne dans les aires côtières et marines aidera à renforcer la protection et la gestion de ces aires.



La répartition géographique des aires protégées marines en Méditerranée montre un net déséquilibre

Pour développer un esprit de protection environnementale et côtière en région méditerranéenne, le Protocole ASP a défini le nouveau concept "d'Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne" (ASPIM) et pris des mesures pour dresser une liste ASPIM. Les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone durant leur dernière réunion (Monaco, 14-17 novembre 2001), ont approuvé l'inclusion des douze premières aires protégées de la liste.¹

Principaux problèmes affectant la conservation de la biodiversité au travers de l'utilisation des aires protégées

Bien que la situation varie d'un pays à un autre, les principaux points suivants concernent la plupart des pays de la région:

- Insuffisances du système légal, manque de législation adéquate.
- Confusion des compétences, ou fragmentation des responsabilités (menant à des problèmes d'exécution de chaque loi).
- Manque de coordination entre les administrations.
- Interférence avec d'autres activités humaines se développant dans la zone côtière, principalement le tourisme.
- Pas ou faible participation des parties prenantes et autres agents dans les processus de prise de décision.

¹ L'île d'Alboran (Espagne), le fond marin de Levante de Almeria (Espagne), Cabo de Gata – Nijar (Espagne), Mar Menor et la côte orientale de Murcia (Espagne), Cap Creus (Espagne), îles Médes (Espagne), Columbretes (Espagne), Port-Cros (France), les îles de Kneiss (Tunisie), La Galite (Tunisie), Zembra et Zembretta (Tunisie), le sanctuaire franco-italo-monégasque.

- Faible effort pour accroître la conscience du public sur les problèmes de conservation marine.
- Manque de mesures d'exécution effective dans certains cas.
- Manque de suivi scientifique effectif.
- Manque de ressource économique suffisante pour appliquer les mesures de protection ; un certain nombre d'aires protégées reçoivent seulement une protection et une gestion nominale.
- Problèmes de mauvaise gestion et de détérioration dus à l'expérience limitée des personnes administrant les aires protégées.
- Manque de mesure de conservation effective pour protéger des espèces particulières (phoque moine, tortues de mer, cétacés...) et/ou des communautés (ex. herbiers de phanérogames).
- Besoin de dresser un réseau d'aires protégées en définissant ses buts, ses mécanismes et son organisation.
- Besoin d'une gestion et d'une planification intégrées pour la zone côtière.

Les autres problèmes généraux, identifiables, affectant la sélection, la création, la gestion et l'évaluation des AMP méditerranéennes sont les suivants:

- Besoin d'établir clairement les buts spécifiques de chaque AMP.
- Manque de base scientifique pour la sélection (sites, habitats, gamme de profondeur...) et le modèle (taille, forme, nombre, proportion de la surface totale protégée...) des AMP.
- Besoin d'un suivi approprié et de l'évaluation de l'efficacité des AMP, basés sur des modèles d'échantillonnage hiérarchisés;
- Manque de preuve empirique des effets potentiels complexes des AMP –ex. surpopulation, effets indirects sur les écosystèmes (effets en "cascade") sur le recrutement larvaire des espèces importantes commercialement et/ou écologiquement, effets génétiques, résultats socio-économiques...
- Besoin d'établir les relations entre les AMP et les autres outils de gestion.

La gestion de la pêche commerciale méditerranéenne

Dans la plupart des pays, les pêcheries en mer n'ont pas été développées de façon durable ; des effets perturbant ont été notés dans plusieurs zones. Ceci étant, on assiste depuis peu à une reconnaissance générale du besoin d'alléger la pression de la pêche sur la ressource en réduisant l'effort et en améliorant la qualité des engins de pêche ainsi que leur utilisation dans le temps et dans l'espace. Les pratiques de pêche doivent être elles aussi améliorées en développant une pêche aussi rationnelle que possible.

Jusqu'à maintenant, le principal défaut des mesures traditionnelles de gestion (quotas, limitations de taille, contrôle de l'effort, fermetures périodiques,...) pour stopper la surexploitation des stocks et la dégradation des habitats doit être reconnu.

Les principaux problèmes liés à la gestion des ressources pour la pêche sont :

- Le caractère multispécifique des pêcheries en Méditerranée.
- Les changements saisonniers fréquents des engins utilisés par les unités de pêche.
- Les difficultés à renforcer correctement les relations existantes, se traduisant par l'apparition fréquente de pratiques de pêche illégales (ex. chalutage sur les herbiers de phanérogames, capture d'individus de petite taille...).
- Dans certains cas, le manque de législation adéquate pour gérer les pêcheries.
- Les problèmes technologiques liés au type d'engins de pêche utilisés couramment, se traduisant dans la plupart des cas par une très faible sélectivité.

- Le problème mentionné ci-dessus de rejet ou de rebut de certaines espèces pêchées.
- Dans beaucoup de pays, les difficultés à dresser des statistiques adéquates des captures, du fait de la multiplicité et du non contrôle des points de débarquement .
- Le manque de conscience, parmi les pêcheurs, de l'importance du maintien de la biodiversité.
- Le manque de perspective économique du secteur de la pêche pour envisager à une gestion intégrée et coordonnée à cause principalement du faible niveau d'organisation des sociétés professionnelles, surtout à l'échelle locale. La structure rigide et hiérarchique de ces associations professionnelles ne facilite pas non plus les choses.

D'autres problèmes sont identifiables:

- La rapide disparition de la connaissance traditionnelle des pêcheurs quant à la biologie des espèces cibles, à la distribution spatiale des habitats clés ou à l'utilisation des anciens engins de pêche.
- Le manque de longues séries historiques sur les débarquements dans de nombreux sites méditerranéens (ces données permettraient de quantifier la variabilité "normale" des populations exploitées).
- Les difficultés que rencontrent les scientifiques à construire des modèles économique et biologique dynamiques du fait (1) d'un manque de connaissances de base appropriée, (2) de l'incertitude liée à la nature des prévisions et des modèles prédictifs eux-même, et (3) de l'incertitude intrinsèque des écosystèmes.
- Les faiblesses importantes dans les mécanismes de coordination des différentes parties concernées dans les schémas de gestion intégrée (en considérant la co-gestion mais aussi la co-responsabilité) dans le cadre d'une approche écosystémique.

Les principes du Code de conduite pour la pêche responsable récemment adopté par la FAO sont acceptés par les pays méditerranéens. Le renforcement du code demande cependant une volonté politique réelle. Des mesures et des indicateurs pratiques doivent encore être élaborés et exécutés.

PRIORITÉS ET ACTIONS

Les actions prioritaires présentées ci-après émanent du recensement des besoins au niveau national et régional à travers notamment l'analyse de la situation au niveau régional et la compilation des Plans d'Action Nationaux. Elles ont été identifiées selon les critères suivants:

- 1) Elles sont nécessairement importantes, significatives et/ou pertinentes (comme indiqué dans les sections antérieures);
- 2) Elles sont rationnellement réalisables en étant réalistes d'un point de vue financier,
- 3) L'équité et la durabilité des mesures adoptées sont assurées;
- 4) Les implications légales ne contrent pas les législations internationales et/ou nationales existantes;
- 5) Elles incluent un niveau suffisant de flexibilité dans leur mise en oeuvre;
- 6) Elles reçoivent un niveau suffisant d'acceptabilité au niveau régional et national ;
- 7) Les conséquences biologiques et socio-économiques de leur mise en oeuvre sont raisonnablement prévisibles (étant donné le principe de précaution).

Les actions prioritaires préconisées ci-après peuvent être classées dans 7 catégories, comme suit:

- I. Inventaire, cartographie et suivi de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée
- II. Conservation des habitats, des espèces et des sites sensibles,
- III. Évaluation et atténuation de l'impact des menaces sur la biodiversité
- IV. Développement des recherches pour compléter la connaissance et combler les lacunes sur la biodiversité
- V. Formation pour assurer la coordination et l'assistance technique
- VI. Information et participation
- VII. Augmentation de sensibilisation

Pour chaque catégorie, un cadre de temps², la difficulté de mise en œuvre³ et des objectifs spécifiques ont été identifiés tenant compte aussi des objectifs du SMDD⁴. La plupart des actions sont à mettre en œuvre au niveau national. Les actions régionales viennent en appui et en complément de synergie aux actions prioritaires retenues au niveau national.

² Ct : court terme (CT), Moyen terme(MT) et Long terme (LT)

³ F : Mise en œuvre facile (A), moyennement difficile (B), plutôt difficile (C)

⁴ Sommet Mondial sur le Développement Durable « Plan d'exécution ». Johannesburg, septembre 2002

I. INVENTAIRE, CARTOGRAPHIE ET SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ CÔTIÈRE ET MARINE MÉDITERRANÉENNE

Objectif Général "Contribuer à atteindre les objectifs du SMDD concernant l'établissement en 2004 d'un processus régulier sous l'égide des Nations Unies pour rapporter globalement et évaluer l'état de l'environnement marin en incluant les aspects socio-économiques, courants et prévisibles, basés sur les évaluations régionales existantes" (Extrait du paragraphe 34b du « Plan d'exécution » du Sommet Mondial pour le Développement Durable. Johannesburg, septembre 2002)				
Cibles Spécifiques /// Cartographies SIG des habitats sensibles d'ici 2008 (objectifs pertinents: 1a) /// Listes des espèces méditerranéennes d'ici 2006 (1b,d) /// Protocoles de suivi standards pour les impacts socio-économiques, commerces globaux, espèces en danger, efficacité des aires protégées d'ici 2004 (2a; 3a; 4a; 5a) /// Les indicateurs du PAS BIO d'ici 2006 (6 a, b,c,d,e)				
Activité (actions prioritaires)	Les objectifs	Les actions spécifiques	ct.	F
1) Entreprendre un inventaire complet et intégré (par sous-régions) des habitats méditerranéens sensibles marins(, côtiers et des zones humides	a) Description et cartographies SIG de la distribution spatiale des habitats sensibles	/// Augmenter la disponibilité des technologies SIG /// Améliorer les capacités nationales et appuyer les programmes nationaux de cartographie des habitats sensibles /// Entreprendre des campagnes internationales méditerranéennes avec un bateau océanographique pour la cartographie des habitats sensibles /// Faciliter les échanges et l'accès aux cartes pour les scientifiques et les directeurs. Former des groupes de travail régionaux de spécialistes par habitat et/ou taxa	MT	B
	b) Elaborer une complète des espèces associées à chaque habitat sensible	/// Mettre en place des programmes régionaux pour entreprendre de telles listes par les pays et/ou sous-régions (cf. Cible d ci-dessous)	MT	B
	c) Programmes réguliers de suivi à long terme pour définir la variabilité temporelle de l'abondance, de la biomasse et d'autres variables des assemblages dans les habitats sensibles	/// Convoquer des ateliers thématiques par type d'habitat, élaborer des programmes de suivi régionaux standardisés, /// Soutenir les programmes de suivi au niveau national, exécutés par les groupes de travail nationaux dans les sites sélectionnés par type d'habitat (dans des sites non perturbés, ex. les aires protégées marines et côtières)	CT	A
	d) Elaborer les listes nationales pour les espèces marines et côtières pour tous les pays méditerranéens	/// Former des groupes de travail nationaux de spécialistes par habitat et/ou taxa (aidés par les groupes de travail régionaux si nécessaire) /// Mettre en place des programmes nationaux pour entreprendre des listes nationales	Ct	A
2) Etablir un système de suivi des espèces en danger et menacées	a) Mettre en oeuvre un système de suivi des espèces en danger au niveau régional	/// Etablir des techniques et des méthodes de suivi standards adéquats /// Déterminer des protocoles d'échantillonnage (répartition spatiale et temporelle des échantillonnages, nombre d'échantillons, etc.) /// Exécuter les protocoles de suivi standards	CT	A
	b) Etablir et mettre à jour la santé et le statut de risque des populations en danger	/// La liste spécifique des menaces qui affectent chaque espèce en danger /// Modéliser les dynamiques des populations pour prévoir des scénarios différents intéressant chaque espèce /// Revoir périodiquement le statut de conservation de chaque espèce	MT	B
3) Encourager le suivi adéquat et le suivi de l'efficacité des aires marines et côtières protégées	a) Mettre en place des programmes de suivi sur une base scientifique solide pour apprécier l'efficacité des aires protégées marines et côtières	/// Définir des objectifs prévus par des aires protégées déjà existantes en prenant en compte la méthodologie du projet "Afrodite", en place sur plusieurs AMP, /// Elaborer une brochure de suivi régional définissant les échantillonnages et les principes expérimentaux, aussi bien que les protocoles d'échantillonnage standardisés permettant d'acquérir des données fiables et comparables /// Exécuter les programmes d'échantillonnage standardisés dans des aires protégées sélectionnées donnant un ensemble représentatif au niveau régional (prendre en considération la méthodologie du projet "Afrodite") /// Entreprendre l'analyse comparative des résultats des aires protégées au niveau régional	CT	A
	b) Améliorer les méthodes de gestion, organiser, exécuter et suivre	/// Évaluer, au niveau régional, l'efficacité des mesures de gestion par rapport aux objectifs organisés /// Analyse de l'applicabilité de nouvelles mesures de gestion /// Améliorer les mesures de gestion	CT	A

Activité (actions prioritaires)		Les objectifs	Les actions spécifiques	ct.	F
4)	Identifier, développer et valider des indicateurs biologiques et socio-économiques adéquats pour évaluer la santé écologique des habitats et des espèces sensibles et évaluer l'efficacité des mesures de gestion	a) Elaborer une stratégie régionale sur les indicateurs du PAS BIO	/// Convoquer un atelier régional sur les indicateurs du PAS BIO /// Former un groupe de travail en charge d'élaborer et de valider un ensemble d'indicateurs du PAS BIO	CT	A
		b) Elaborer une liste des indicateurs utiles au PAS BIO	/// Définir les objectifs de l'ensemble des indicateurs utilisés /// Elaborer un catalogue d'indicateurs (prendre en considération les indicateurs proposés par les autres institutions internationales) /// Spécifier les contraintes méthodologiques liées à chaque indicateur /// Choisir des indicateurs utiles	CT.	A
		c) Données existantes et nouvelles pour construire les indicateurs sélectionnés du PAS BIO	/// Évaluer la disponibilité des données existantes /// Elaborer des protocoles standardisés pour collecter de nouvelles données /// Décider de la périodicité et du calendrier de la mise en oeuvre des indicateurs sélectionnés /// Entreprendre des programmes d'échantillonnage pour collecter de nouvelles données si nécessaire	CT.	B
		d) Mettre au point un ensemble d'indicateurs du PAS BIO à partir des données collectées	/// Assembler les données régionales /// Mettre au point des indicateurs /// Publier les résultats au niveau régional	MT	B
		e) Valider les indicateurs sélectionnés du PAS BIO	/// Établir les statuts d'exécution du PAS BIO /// Évaluer l'utilité, l'exactitude et la précision des indicateurs sélectionnés /// Finalement, améliorer la liste des indicateurs du PAS BIO	MT	B

II. SAUVEGARDE DES HABITATS, DES ESPÈCES ET DES SITES SENSIBLES

Objectif Général				
Contribuer à atteindre les objectifs du SMDD à propos de l'établissement d'aires marines protégées en rapport avec les lois internationales et basé sur une information scientifique et sur les réseaux concernés, d'ici 2012, et à définir les temps et lieux de fermeture pour la protection des zones et des périodes de nurseries, proprement dites de la côte				
Cibles Spécifiques				
/// Protection efficace des espèces en danger d'ici 2012 (objectifs pertinents 5a, b; 5d) /// Atteindre la protection de x% des côtes et y% des eaux côtières comme AMP d'ici 2012 (8 a, b, c, f) /// Atteindre la protection de 20% des côtes comme réserves marines de pêche d'ici 2012 (8 e) Installer un réseau méditerranéen représentatif d'aires protégées marines et côtières d'ici 2012 (9 a, b)				
Activité	Les objectifs	Les actions spécifiques	ct	F
5) Mettre à jour, coordonner et mettre en oeuvre la législation pour la sauvegarde de la biodiversité	a) Comblir les lacunes existantes sur la législation nationale au sujet de la protection de tels habitats, espèces et sites	/// S'assurer que les mesures adoptées dans le cadre des conventions régionales, arrangements ou organisations auxquels les pays participent sont incorporées dans les législations nationales /// Clarifier les compétences au niveau national concernant la gestion des régions littorales	MT	A
	b) Assurer l'achèvement, la mise en application et l'exécution de la législation existante et sa mise à jour	/// Évaluer le niveau général de compliance avec la législation courante dans la région /// Développer les directives sur l'analyse des causes d'origine du non-respect qui aideraient à identifier les vrais problèmes dans les différents scénarios du non-respect /// Installer un corps de police national spécifique, menant à la protection de biodiversité dans les régions côtières (tout autre tâche de police est exclue)	LT	C
6) Développer des actions pour sauvegarder les espèces méditerranéennes (côtières et marines) menacées et en danger	a) Coordonner la mise en oeuvre des Plans d'Action Nationaux (PAN) pour les espèces menacées et en danger élaborés dans le Projet PAS BIO	/// Organiser un atelier sub-régional /// Préparer des directives communes, des documents pour aider les pays dans la mise en oeuvre des PAN /// Pendant la phase de mise en oeuvre, assurer la circulation d'informations entre les PAN /// Améliorer les PAN pour protéger les espèces menacées et en danger	CT.	A
	b) Augmenter la connaissance sur ces espèces	(cf. la priorité #2a, 2b)		
	c) Établir un système de suivi	(cf. la priorité #4)		
	d) Harmoniser, mettre à jour, mettre en oeuvre et exécuter la législation adéquate	(cf. la priorité #7)		
	e) Protéger les habitats dont les espèces protégées sélectionnées dépendent	(cf. la priorité #8, cible d)		
7) Protéger les sites marins et côtiers d'intérêt particulier	a) Développer et coordonner des actions sur des sites et des aires prioritaires identifiées par les Rapports Nationaux	/// Campagne de collecte de données en utilisant le Protocole standardisé de collecte de données dans le site identifié /// Préparer des Plans d'Action détaillés pour protéger les sites identifiés /// Actions de protection coordonnées au niveau régional (cf. la priorité #9, Cible b ci dessous)		
8) Déclaration et développement de nouvelles aires protégées côtières et marines y compris en haute mer	a) Identification de nouvelles régions qui méritent des mesures de protection dans le Sud et de l'Est de la Méditerranée	/// Identifier des emplacements clés importants pour abriter des habitats côtiers et marins représentatifs et bien-conservés (liens avec cf.priorité #1) davantage que leur identification comme sites prioritaires par les Rapports Nationaux(cf. la priorité #9) /// Remplir le PSCD pour chaque aire identifiée		
	b) Établissement de nouvelles aires protégées marines et côtières dans le Sud et l'Est de la Méditerranée	/// Déclaration de nouvelles APMC par les pays /// Fournir les nouvelles APMC avec tous les outils nécessaires pour assurer leur fonctionnement /// Établir un réseau sous-régional des habitats représentatifs du Sud et de l'Est de la Méditerranéen (cf. Cible h ci-dessous)		
	c) Augmenter le nombre d'APMC ou de réserves pour conserver les espèces sensibles, hautement en danger	/// Définir les caractéristiques des habitats des espèces en danger sélectionnées /// Définir l'aire minimale nécessaire pour protéger complètement les espèces hautement en danger /// Sélectionner des aires pour protéger ces espèces /// Préparer des Plans d'Action détaillés pour ces régions (déclaration de AMP ou mise en oeuvre d'autres mesures de protection)		
	d) Identification et protection de nouvelles régions qui méritent des mesures de protection vers le large (y compris en haute mer)	/// Identifier des emplacements clés importants pour abriter des habitats marins représentatifs, profonds et/ou des écosystèmes pélagiques importants (liens avec cf.priorité #1) /// Déclaration et installation par les pays participants d'aires protégées au large		
9) développement des aires protégées marines et côtières existantes	a) Renforcer la gestion des aires protégées existantes	/// Consacrer des ressources pour consolider la gestion des aires protégées existantes /// Convoquer les ateliers de direction des APMC, harmoniser et améliorer les questions de gestion /// Intégrer les mesures de protection spécifique dans les réseaux à grande échelle (cf. Cible h ci-dessous)		
	b) Établir et soutenir des réseaux d'aires protégées	/// Intégrer les mesures de protection spécifique aux sites particuliers dans des plans de gestion plus larges ainsi que dans des réseaux à grande échelle d'aires protégées côtières et marines /// Coordination et harmonisation entre les plans et les structures de gestion des aires protégées particulières existantes /// Entreprendre une recherche spécifique, un suivi et une évaluation sous un système de réseau (cf. la priorité #3)		

III. ÉVALUER ET ATTÉNUER LES IMPACTS DES MENACES SUR LA BIODIVERSITÉ

Objectif Général				
Contribuer à atteindre les objectifs du SMDD à propos de l'achèvement en 2010 d'une réduction considérable du taux actuel de perte de diversité biologique ⁵ ;				
Cibles Spécifique				
✍ Évaluation et mise à jour de l'impact potentiel des menaces sur la biodiversité marine et côtière méditerranéenne d'ici 2008 (12a, b; 13a) ✍ Maintenir ou restaurer des stocks de pêche à des niveaux qui peuvent supporter durablement un rendement maximal, avec comme objectif pour stocks surexploités de façon urgente et si possible avant 2015 ²⁰(21 a, b, c, d, e, f, g, h, i) ✍ Développer d'urgence et exécuter des plans d'action nationaux, pour que les plans d'action internationaux de la FAO soient effectifs, en particulier le plan d'action international pour la gestion des capacités de pêche d'ici 2005. Il en est de même pour le plan d'action international pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche illégale, non signalée et incontrôlée d'ici 2004 (objectifs pertinents: 21f). Établir un suivi, des comptes rendus et une mise en oeuvre efficaces et un contrôle les bateaux de pêche, y compris par leur nationalité, pour promouvoir le plan international d'action de prévention, de dissuasion et d'élimination de la pêche illégale, non signalée et incontrôlée²⁰ (21a, c, e, f, h, i) ✍ Développement urbain des régions côtières, planification de l'utilisation des terres et aquaculture contrôlée et régulée dans un plan de gestion plus large d'ici 2010 (16a; 17a; 20a, b, c) ✍ Législation des activités de loisirs d'ici 2008 (18 b) ✍ Renforcer les voies de contrôle et d'atténuation contre l'introduction et la dispersion d'espèces exotiques d'ici 2006 (15 a, b, c)				
Activité (actions prioritaires)	Les objectifs	Les actions spécifiques	ct.	F
10) Suivi des commerces globaux, des politiques économiques et des tendances dans la perspective méditerranéenne, pour analyser leur étendue et leurs effets probables sur la biodiversité.	a) Mettre en oeuvre des systèmes de suivi des conséquences des commerces globaux et des politiques économiques	✍ Établir des protocoles de suivi standards pour évaluer les effets du commerce international sur la biodiversité méditerranéenne ✍ Exécuter les protocoles de suivi standards ✍ Proposer des recommandations au niveau régional pour entreprendre des actions spécifiques pour contrecarrer les effets sur la biodiversité et sur le développement durable ✍ Coordonner le suivi et les plans d'action au niveau régional et international (ex. UNCTAD/UNDP, ICTSD, etc.)	CT.	A
11) Établir un programme de suivi régional d'analyse de l'impact socio-économique des changements dans la biodiversité	a) Mettre en oeuvre des systèmes de suivi des impacts socio-économiques des changements dans la biodiversité	✍ Établir des protocoles de suivi standards pour évaluer les effets socio-économiques des changements dans la biodiversité ✍ Exécuter les protocoles de suivi standards	CT.	A
12) Évaluer l'impact potentiel du changement du climat et de l'élévation du niveau de la mer sur la biodiversité côtière et marine méditerranéenne	a) Inventaire et suivi de la biodiversité, de régions et/ou d'éléments pouvant être perturbés par le changement du climat	✍ Identification géographique de régions prioritaires pouvant être menacées par le changement du climat et l'élévation du niveau de la mer ✍ Établir un réseau de suivi pour décrire le changement à long terme	CT.	A
	b) Acquérir les connaissances nécessaires pour modéliser et prévoir les effets possibles du changement du climat	✍ Confirmer le lien entre la Méditerranée et l'océan-atmosphère global et sa réponse aux changements locaux ✍ Suivi de la variabilité à long terme de la circulation thermo-haline, de la teneur et des transports en éléments biogéochimiques dans toute la Méditerranée ✍ Mesurer et modéliser correctement des cycles hydrologiques régionaux (évaporation, précipitation, apports des rivières, nappe phréatique) ✍ Comblent les lacunes géographiques sur les processus clef en Méditerranée	MT	B
13) Évaluer l'impact potentiel des menaces sur la biodiversité côtière et marine méditerranéenne	c) Inventaire des éléments et/ou des aires pouvant être vraisemblablement affectées par les menaces sur la biodiversité	✍ Identification géographique des régions prioritaires possibles pouvant être affectées par les menaces sur la biodiversité ✍ Établir un réseau de suivi pour décrire le changement à long terme	MT	B
14) Atténuer l'impact direct du commerce international des espèces en danger	a) Améliorer la recherche et le contrôle sur l'impact de la capture des espèces sauvages	✍ Améliorer le suivi du commerce international, se concentrer spécialement sur les espèces n'étant pas incluses dans la CITES ✍ Mise à jour des listes du CITES avec les espèces méditerranéennes en danger et menacées qui n'ont pas encore été listées ✍ Installer un corps de la police national spécifique, voué à la protection de la biodiversité (cf. la priorité #7b)	CT	A

⁵ Extrait du paragraphe 42 du « Plan d'exécution » du Sommet Mondial sur le Développement Durable, Johannesburg, septembre 2002

	b)	Adopter des mesures économiques et de sensibilisation visant les différents acteurs de la capture à la vente des espèces exotiques (des producteurs aux consommateurs)	/// Créer un éco-label pour certifier que les espèces sauvages ont été légalement capturés et exportés /// Sensibiliser les consommateurs et les acheteurs potentiels aux problèmes du commerce international de la vie sauvage, au travers de mesures de prise de conscience adéquates,	CT	B
15) Contrôler et atténuer l'introduction et la dispersion d'espèces non-indigènes invasives	a)	Développer des mesures institutionnelles pour lutter contre les sources particulières d'espèces exotiques	/// Projet régional pour réduire le transfert d'espèces exotiques par l'aquaculture et l'aquariophilie (cf. La priorité #20) /// Projet régional pour réduire le transfert d'espèces exotiques par les eaux de ballast des bateaux, les sédiments et le fouling des coques /// Projet régional pour réduire le transfert d'espèces exotiques par les débris de plastique /// Projet régional pour réduire le transfert d'espèces exotiques par les méthodes de pêche	CT.	B
	b)	Mettre en oeuvre un réseau de coordination régionale pour atténuer l'introduction et la dispersion d'espèces exotiques	/// Elaborer et adopter des directives de niveau régional pour aider les autorités nationales compétentes /// Coordonner les actions prises par les Etats voisins pour prévenir et contrôler l'introduction d'espèces non-indigènes /// Appuyer la coopération au niveau international	CT.	B
	c)	Comblent les lacunes existantes dans la connaissance des espèces exotiques	/// Effectuer des travaux de recherche, des collectes de données, des suivis, etc., visant à améliorer la connaissance actuelle /// Coordonner les actions qui sont nécessaires pour l'approvisionnement régulier en informations supplémentaires pour les listes de référence nationales et de toute la Méditerranée des espèces non-indigènes /// Appuyer les échanges d'informations et les actions concertées au niveau régional /// Encourager la mise en oeuvre de mesures de prévention et de contrôle scientifiquement approuvées et harmonisées régionalement.	CT.	B
16) Contrôler et atténuer l'urbanisation côtière et la construction d'infrastructures côtières	a)	Considérer le développement urbain des régions côtières dans des plans de gestion intégrés plus larges	/// Effectuer des évaluations des capacités de charge des sites de destination et prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que l'offre soit limitée aux capacités de charge ainsi définies /// Renforcer ou établir des outils législatifs, des règlements et la gestion des biens menant au contrôle de l'urbanisation touristique et protégeant les espèces, les habitats et les sites sensibles /// En particulier, contrôler la prolifération de ports de plaisance et marina /// Interdire la construction de plages artificielles /// Mettre en œuvre des programmes permettant la réhabilitation des principaux sites de destination favorisant l'environnement /// Mettre en œuvre des mécanismes permettant (toutes les fois possibles) une contribution financière du secteur touristique pour protéger et gérer des sites naturels et culturels.	MT	C
17) Contrôler et atténuer l'effet des changements dans l'utilisation des terres	a)	Encourager l'intégration des terres utilisées en organisant des plans de gestion intégrée plus larges	/// Effectuer des évaluations de capacité de charge de la zone littorale concernant l'utilisation de la terre et prendre les mesures nécessaires pour assurer que l'offre soit limitée aux capacités de charge ainsi définies /// Définir (au niveau national et sous-régional) les interventions, incompatibilités et synergies entre les différents l'utilisation des terres dans la zone littorale /// Entreprendre le zonage des régions littorales au niveau sous-national /// Définir et encourager des pratiques agricoles adéquates, écologiquement compatibles /// Définir et encourager des pratiques de gestion de l'eau adéquates, écologiquement compatibles /// Définir et encourager des pratiques de reboisement adéquates, écologiquement positives /// Réguler et contrôler des activités minières dans un plan de gestion intégrée	MT	C
18) Encourager l'éco-tourisme et le tourisme non-destructif, contrôler et atténuer l'impact des activités de loisirs	a)	augmenter le tourisme durable, incluant le tourisme non-destructif et l'éco-tourisme qui prend en considération l'esprit de l'année internationale de l'éco-tourisme 2002, l'année des Nations Unie pour l'héritage culturel en 2002, le Sommet Mondial de l'éco-tourisme 2002 et sa Déclaration au Québec et le Code Global d'Éthique pour le Tourisme adopté par l'Organisation Mondiale du Tourisme ⁶	/// Encourager l'éco-label et les autres procédures environnementales (ex. certification, chartes, etc.) au niveau régional /// Appuyer les initiatives privées d'écotourisme /// Encourager les programmes de prise de conscience parmi les touro-opérateurs, les parties prenantes du tourisme (voyages, hôtels, installations sportives, etc.) et le secteur des administrations publiques sur les avantages des pratiques touristiques écologiquement- compatibles /// Éviter les « installations ghetto » comme les installations touristiques de haut niveau déconnectées de la réalité locale /// Encourager le respect de l'architecture locale et de l'héritage historique /// Faciliter les échanges entre les touristes et les populations et les cultures locales /// Minimiser la production de déchets, la consommation d'énergie et d'eau par les installations touristiques /// Encourager l'usage du transport public /// Développer tous les moyens qui peuvent mener à étendre la saison touristique sur toute l'année /// Développer la coopération internationale et régionale	LT	B

⁶ Extrait du paragraphe 41 du »Plan d'exécution » du Sommet Mondial sur le Développement Durable, Johannesburg, septembre 2002

	b) Contrôler et atténuer l'impact des activités de loisirs sur la biodiversité méditerranéenne côtière et marine	/// Faire une analyse et rassembler des informations sur les impacts environnementaux les plus importants des activités de loisirs et du tourisme /// Identification géographique des régions prioritaires pouvant être affectées par les activités de loisirs /// Réglementation et mise en application pratiques par rapport aux loisirs, en particulier des activités à fort impact (ex. 4x4, plongée, navigation à moteur, chasse, pêche de loisirs, whale-watching, etc.) /// Gestion et règlement des accès et des usages des plages par le public aussi bien que par les professionnels, conformément aux facteurs de l'environnement. /// Étudier et encourager l'usage d'éco-taxes pour la visite des régions protégées par le public, aussi bien que d'autres outils économiques et financiers protégeant la biodiversité /// Développer l'usage alternatif de régions côtières et marines, basé sur l'utilisation de paysages naturels	MT	C
19) Evaluation et élaboration de stratégies prévenant l'impact sur l'environnement des sources de pollution	a) Evaluer et prévenir l'impact des techniques de dessalement d'eau	/// Etablir un programme régional pour mesurer et caractériser l'impact environnemental d'usines de dessalement côtières /// Définir et évaluer les mesures techniques pour minimiser l'impact de processus du dessalement (ex. construction d'émissaires, améliorer la technologie du dessalement, etc.) /// Encourager les usines de dessalement à « énergie propre » (ex solaire); éviter des projets de dessalement destinés à masquer des projets écologiquement en énergie (ex. centrales électriques, incinération de déchets toxiques, etc.) /// Insérer l'organisation de nouvelles usines de dessalement dans des plans de gestion intégrée plus larges des eaux et de la côte	MT	C
	b) Contrôler la prolifération d'objets plastiques flottants et de déchets	/// Etablir un programme régional pour mesurer la prolifération des plastiques en Méditerranée /// Identification géographique de régions prioritaires pouvant être affectées par la prolifération de déchets plastiques en mer /// Appuyer les accords internationaux au sujet du rejet des plastiques dans la mer /// Augmenter la récupération et le recyclage des plastiques /// Encourager la recherche et l'application de technologies pour produire des plastiques photo - et biodégradables /// Encourager et supporter des initiatives de nettoyage des plages /// Etablir des campagnes de prise de conscience (orientées vers les utilisateurs et le grand public) au sujet de l'usage et du rejet des déchets plastiques en mer	LT	C
	c) Exploitation de transports marins et de techniques de navigation non-polluants; porter une attention spéciale au bruit et à la pollution par les hydrocarbures	/// ?? Augmenter et appuyer les activités en accord avec les règlements internationaux sur les impacts environnementaux des accidents maritimes, concernant la pollution des bateaux, /// Augmenter et supporter les activités et les dispositions en accord avec les règlements internationaux sur les impacts environnementaux des marées noires /// Entreprendre un Programme Régional pour minimiser l'impact du bruit des bateaux à moteurs militaires, aussi bien que les autres sources de pollution sonores (production minérale, pingers, sonars, etc.) /// Règlements pour la gestion des eaux de ballast pour prévenir le transfert d'organismes aquatiques néfastes /// Soutenir la convention de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) interdisant l'usage d'éléments néfastes dans les peintures anti-fouling utilisées sur les bateaux ; établir un mécanisme pour prévenir l'usage futur d'autres substances néfastes dans les systèmes anti-fouling /// Soutenir la déclaration de RMPS – Régions Marines Particulièrement Sensibles (comme défini par l'OMI)	LT	C
20) Contrôle et réglementation des pratiques aquacoles	a) Intégration des pratiques aquacoles dans des plans de gestion intégrée plus larges	/// Effectuer des évaluations de capacité de charge sur la zone littorale concernant l'aquaculture et prendre les mesures nécessaires pour assurer que l'offre soit limitée aux capacités de charge ainsi définies /// Définir (par les pays et au niveau sous-national) les interventions, les incompatibilités et les synergies entre projets et plans aquacoles et autres usages de la zone littorale /// Entreprendre le zonage des régions littorales au niveau du sous-national /// Identifier des zones convenables pour l'aquaculture /// Adapter les technologies de l'aquaculture pouvant être utilisées sous une approche du cas par cas et prenant en considération le zonage	LT	B
	b) Développer la recherche et les mesures pour minimiser les impacts des pratiques aquacoles sur l'environnement marin et côtier	/// Rassembler les procédures d'évaluation de l'impact de l'environnement standard ² /// Réglementation de l'usage des pingers ² /// Programme régional pour réduire l'invasion des espèces exotiques en aquaculture /// Programme régional pour minimiser la pollution causée par la matière organique et l'enrichissement nutritif des fermes aquacoles /// Programme régional pour minimiser l'impact des souches sauvages sur les stocks de poisson d'élevage (ex. le thon rouge) /// Programme régional pour minimiser la pollution génétique /// Programme régional pour minimiser la pollution chimique –désinfectants, anti-fouling, colorants de la chair et médicaments (y compris les vaccins)	CT.	B
	c) Adopter des mesures pour éviter les impacts de l'aquariologie sur l'environnement marin et côtier	/// Interdire dans tous les pays méditerranéens l'usage d'espèces potentiellement invasives (ex. les caulerpes) dans les systèmes d'aquarium ouverts ou semi-ouverts	CT.	A

21)	Evaluation, contrôle et élaboration de stratégies prévenant les impacts de la pêche sur la biodiversité	a) Améliorer les statistiques des pêches	- Identifier les problèmes principaux et les lacunes dans l'établissement de statistiques des pêches précises - Proposer des mécanismes pour améliorer les statistiques des pêches au niveau régional - En particulier, concevoir, exécuter et évaluer les systèmes de collecte de données au niveau national - Établir un réseau d'institutions responsable pour acquérir des statistiques au niveau national	CT	C
		b) Stratégie méditerranéenne pour la conservation et la gestion durable des poissons et des invertébrés vulnérables, y compris les pêches reconnues du rables	- Évaluer la situation des populations de poissons et d'invertébrés vulnérables concernés par la pêche commerciale - Déterminer les schémas de gestion adaptatifs et préventifs pour la conservation des populations vulnérables - Évaluer la pertinence et la faisabilité d'une interdiction totale de l'exploitation de certaines espèces particulièrement vulnérables au niveau régional - Évaluer (et finalement réaliser) l'ajout d'espèces inscrites dans les annexes du Protocole PAS sur les listes appropriées du CITES - Développer des études de cas sélectionnées sur les espèces/groupes vulnérables différents à mener dans différentes parties de la Méditerranée en vue d'établir des directives de gestion et de sauvegarde des espèces vulnérables, importantes pour la région	CT.	A
		c) Améliorer la sélectivité inter – et intra-spécifique des engins et des pratiques de pêche pour résoudre les problèmes des prises accidentelles, des rejets et des pêches fantômes	- Effectuer des recherches pour résoudre les problèmes causés par les prises accidentelles, les rejets et les pêches fantômes sur les espèces en danger et menacées - Renforcer la recherche sur les technologies de pêche, les stratégies de pêche et les modifications pouvant être apportées aux équipements de pêche pour éviter les prises accidentelles, les rejets et les pêches fantômes - Favoriser de nouvelles habitudes de consommation et des technologies pour traiter les espèces inévitablement rejetées et/ou sous-consommées	MT	A
		d) Stratégie méditerranéenne pour réduire la mortalité due à la pêche des mammifères marins, des tortues et des oiseaux de mer	- Identification géographique des régions prioritaires ayant des impacts considérables sur les cétacés, le phoque moine, les tortues de mer et les oiseaux de mer - Analyse détaillée de la menace et sa signification en ce qui concerne la viabilité des populations concernées, basée sur les informations complémentaires précitées et celles obtenues au niveau national - Développer des approches méditerranéennes spécifiques pour contrer les effets négatifs de la pêche sur les groupes vulnérables - Évaluer le rapport potentiel des améliorations techniques existantes - Évaluer les possibilités d'application de restrictions spatiales et temporelles des engins les plus dommageables - Évaluer la mise en œuvre possible de zones non pêchées ou des aires avec des restrictions de pêche sévères - Évaluer les niveaux de dépendance des oiseaux de mer des rejets des flottes de pêche de la région - Établir une méthodologie adaptée basée sur les études pilotes affectant différents groupes/espèces et mise en œuvre dans les sites sélectionnés en Méditerranée	ST.	A
		e) Stratégie méditerranéenne pour réduire l'impact de la pêche au chalut et autres engins remorqués sur les habitats critiques	- Identification géographique des régions prioritaires présentant un impact important vérifié des arts trainants - Identifier les défauts dans la législation et les avant-projets en voie de développement pour des améliorations convenables - Constater le niveau réel de menace posé par des pratiques de pêche courantes en eau profonde en incluant des développements possibles à court terme, sur les écosystèmes profonds dans la région - Évaluer l'efficacité des récifs artificiels pour prévenir la pêche illégale au chalut - Évaluer l'efficacité de nouvelles mesures de prévention (cf. cible h ci-dessous)	ST.	A
		f) Stratégie méditerranéenne pour éliminer les pratiques de pêche particulièrement néfastes	- Identification géographique des régions prioritaires présentant un impact considérable - Identification des problèmes associés à l'éradication de ces pratiques - Identification géographique des régions prioritaires avec de hauts niveaux de pêche aux filets dérivants - Confirmer le niveau réel des dégâts infligés sur les espèces vulnérables attrapées accidentellement dans les filets dérivants légaux - Identifications de problèmes associés à l'éradication des filets dérivants légaux - Adopter des mesures menant soit à interdire totalement les filets dérivants, selon leurs effets sur les espèces vulnérables, soit à trouver des remèdes possibles - Initiatives politique régionales encourageantes au niveau du GFCM nivelant et incluant des décisions obligatoires concernant les pratiques de pêche néfastes	ST.	A
		g) Développer et améliorer les mesures de contrôle "traditionnelles"	- Organiser des groupes de travail (coordonnés avec la FAO et les autres institutions régionales) visant à développer et améliorer les mesures agissant sur les « problèmes » (ex aires fermées, saisons fermées, limites de pêche dans le temps, limite du nombre de vaisseaux autorisés à pêcher, ainsi que les caractéristiques des pratiques et des engins de pêche utilisés, etc.) - Organiser des groupes de travail (coordonnés avec la FAO et les autres institutions régionales) visant à développer et améliorer les mesures agissant sur les productions (ex poids des prises ou quota, taille minimum du poisson et de la maille, espèce, sexe ou maturité sexuelle du poisson qui peut être récolté légalement, etc.) - Appuyer la mise en œuvre de mesures de gestion améliorées	ST.	A

	h) Développer de nouvelles techniques de gestion	- Organiser des groupes de travail (coordonnés avec la FAO et les institutions régionales) visant à développer et améliorer de nouvelles techniques de gestion (ex. aires marines protégées, récifs artificiels, fermetures selon les saisons, les régions, etc., les outils du marché, localisation à distance et positionnement des bateaux de pêche, etc.) - Soutenir la mise en œuvre de mesures de gestion améliorées	ST.	A
	i) Augmenter le nombre de réserves marines de pêche pour gérer les stocks de pêche jusqu'à protection de 20% des côtes	- Calculer la surface totale par pays devant être protégée pour atteindre le seuil des 20% - Décider de l'emplacement, habitats inclus, de la dimension et du nombre de réserves marines de pêche basée sur le schéma participatif en prenant en compte les besoins et l'expérience des parties prenantes - Impliquer les parties prenantes dans les différents aspects de l'organisation de la gestion, du suivi et de l'exploitation ; soutenir leur participation dans le processus de protection en son entier - Entreprendre la gestion socio-économique et biologique et le suivi des mesures adoptées - Définir des mécanismes adaptatifs / flexibles pour gérer de telles régions - Aspects de gestion coordonnée au niveau régional (cf. Cible 9.b ci-dessous)	LT	C
	j) Contrôler les activités de pêche de loisirs	- Identifier les problèmes principaux et les lacunes dans l'établissement de statistiques précises pour la pêche de loisirs - Proposer des mécanismes pour améliorer les statistiques de la pêche de loisirs au niveau régional - Concevoir, exécuter et évaluer les systèmes de collecte des données au niveau national - Établir un réseau d'institutions responsables de la collecte des statistiques au niveau national - Réglementer et mettre en place la pêche de loisirs	MT	B

IV. DÉVELOPPER DES RECHERCHES POUR COMPLÉTER LES CONNAISSANCES ET COMBLER LES LACUNES SUR LA BIODIVERSITÉ

Objectif Général Améliorer la compréhension scientifique et l'évaluation des écosystèmes marins et côtiers ⁷ ; Cible Spécifique - Lancer des programmes de recherche avant 2006 pour combler les lacunes identifiées (22a, b) - Augmenter à plus de 50 le nombre de doctorats en taxinomie dans la région méditerranéenne d'ici 2010 (23 a, b, c)				
Activité (actions prioritaires)	Les objectifs	Les actions spécifiques	ct	f
22) Améliorer et coordonner la recherche sur la biodiversité	a) Convoquer un atelier (sous la coordination du PNUE/PAM), identifier des lacunes dans la connaissance de la biodiversité côtière et marine méditerranéenne (au niveau de la génétique des espèces et des communautés/écosystèmes)	- Identifier des organisateurs potentiels - Identifier des participants potentiels - Approuver les objectifs de l'atelier - Organisation d'un atelier pour identifier les lacunes dans la connaissance de la biodiversité côtière et marine méditerranéenne	CT.	A
	b) Créer et consolider des programmes de recherche au niveau régional, visant à combler les lacunes et compléter les connaissances sur la biodiversité côtière et marine, aussi bien que le transfert de connaissances entre pays	- Installer un réseau d'excellence d'instituts nationaux de recherche sur les questions identifiées au travers de l'atelier (cf. la priorité #22 a) - Elaborer un programme de recherche sur les problèmes identifiés au travers de l'atelier (cf. la priorité #22 a)	CT.	B
23) Améliorer l'expertise en taxinomie dans la région	a) Mettre en œuvre des programmes de formation de taxinomistes modernes couvrant tous les groupes pour augmenter le nombre de spécialistes	- Promouvoir et coordonner des programmes de Masters et Doctorats - Encourager l'établissement de programmes de bourses bilatérales et/ou multinationales - Organiser l'échange d'étudiants et de spécialistes	MT	B
	b) Rassembler et faire circuler l'information bibliographique sur la taxinomie	- Information bibliographique systématique, exhaustive et bien classée - Organiser des plate-formes d'échange d'informations sur Internet	CT.	A
	c) Création de centres de biodiversité sous-régionaux pour le stockage de collections représentatives de la biodiversité méditerranéenne, en associant le travail publié, les descriptions Internet disponibles et les photos des spécimens vivants et conservés, les publications de séquences génétiques identifiant l'espèce, etc.,	- Installer des centres de biodiversité sous-régionaux - Recruter du personnel permanent pour ces centres	CT.	C

⁷ Extrait du paragraphe 34 du « Plan d'exécution » du Sommet Mondial pour le Développement Durable, Johannesburg, septembre 2002

V. FORMATION - COORDINATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE

Objectif Renforcer la coopération et la coordination parmi les systèmes d'observation globaux et les programmes de recherche pour des observations globales intégrées, en prenant en considération le besoin de formation et en partageant les données d'observations terrestres ou satellites et autres sources entre tous les pays ⁸ (23a, b; 24 a, b)					
Activité (actions prioritaires)	Les objectifs	Les actions spécifiques			Ct f
24) Terminer la mise en place des processus d'échange d'informations pour se focaliser sur les activités de conservation marine et côtière	a) Renforcement et développement des possibilités d'échange d'informations existantes (nationales, CBD, CAR/ASP, etc.) dans le cadre du MAP-PNUE	/// Fédérer les organismes et les institutions impliquées (déterminer les rôles et les responsabilités)	/// Établir des systèmes de réseaux et des protocoles d'échange:	CT	A
	b) Assurer la mise à jour permanente des processus d'échange d'informations en Méditerranée	/// Recruter le personnel permanent couvrant diverses compétences et connaissance, pour assurer la mise en place des processus d'échange d'informations, /// Consacrer des fonds pour organiser l'infrastructure nécessaire /// Coordonner les différentes conventions et initiatives apparentées (ex. CBD, GPA) /// Fournir une assistance de départ aux pays pour développer leur participation dans les processus mécanisme d'échange d'informations	/// Encourager l'usage des processus d'échange d'informations au niveau régional /// Établir des stratégies de consolidation à moyen et long terme /// Établir un système d'évaluation et de contrôle-qualité:	MT	A
25) Coordination et développement d'outils communs pour les Plans d'Action Nationaux (PAN) mis en oeuvre	a) Coordonner la mise en oeuvre des PAN élaborés dans le Projet PAS BIO (selon les PAN sur les espèces menacées et en danger cf. la priorité #8)	/// Organiser des ateliers sous régionaux sur les PAN traitant des problèmes communs /// Pendant la phase de mise en oeuvre, assurer la circulation d'information entre les PAN /// améliorer les PAN /// Établir des procédures dans le cadre du mécanisme d'échange d'informations pour coordonner la mise en oeuvre des PAN (cf. La priorité #24, cible a ci-dessus)		CT	A

VI. INFORMATION ET PARTICIPATION

Objectif: Accroissement de la participation du public dans les initiatives de conservation					
Activité (actions prioritaires)	Les objectifs	Les actions spécifiques			ct f
26) Faciliter l'accès de l'information aux directeurs et aux décideurs, aussi bien qu'aux parties prenantes et au public	a) Augmenter l'acquisition des capacité pour assurer le libre accès à l'information sur l'environnement méditerranéen	/// Proposer les processus d'échange d'informations (cf. La priorité #24) avec assez de capacité pour assurer l'accès à l'information /// Coordonner les agences nationales, régionales et internationales visant à fournir et à encourager l'accès libre à l'information sur l'environnement ⁹		CT	B
	b) Mettre à jour et encourager le droit d'accès à l'information sur l'environnement	/// Harmoniser les législations nationales sur l'accès à l'information sur l'environnement /// Encourager les autorités publiques des pays à fournir l'accès public à l'information sur l'environnement		CT	B
27) Encourager la participation publique, dans un plan de gestion intégré,	a) Encourager la participation publique	/// Encourager les autorités publiques des pays à faciliter la participation publique dans les processus de prise de décision sur l'environnement qui ont des implications sur l'environnement considérables /// Développer des mécanismes adéquats pour faciliter la participation des ONG et du public aux processus de prise de décision sur l'environnement /// Mettre en œuvre des programmes de formation efficaces pour les fonctionnaires publics afin d'améliorer leur compréhension de leurs responsabilités dans le financement de l'accès public à l'information et en dans l'aide apportée à la participation publique dans les prises de décision sur l'environnement /// Mettre à jour et harmoniser les législations nationales à propos de la participation publique dans processus de la prise de décision sur l'environnement /// Coordonner les initiatives régionales concernant la participation publique avec d'autres initiatives et Conventions nationales, régionales et internationales comparables ¹⁰		MT	C
28) Conserver la connaissance traditionnelle des différents acteurs	a) Conserver, en tant que patrimoine, la connaissance traditionnelle concernant les éléments marins et côtiers	/// Former un groupe de travail abordant ce problème spécifiquement au niveau régional, en essayant de récupérer, de compiler et de publier les connaissances traditionnelles /// Encourager les législations nationales et régionales pour conserver les connaissances traditionnelles /// Impliquer les communautés locales dans les actions de gestion pour le maintien de la biodiversité méditerranéenne /// Coordonner des actions régionales avec les autres initiatives régionales et internationales, apparentées (ex. PNUE, CBD, WIPO, WRI, etc.)		MT	B

⁸ Extrait du paragraphe 119a du « Plan d'Exécution » du Sommet Mondial sur le Développement Durable, Johannesburg, septembre 2002

⁹ ex. INFOTERRA

¹⁰ ex. PPC, RER, Convention Aarhus

VII. SENSIBILISATION

Objectifs: Augmenter la sensibilisation sur le maintien de la biodiversité marine et côtière					
Activité (actions prioritaires)	Les objectifs	Les actions spécifiques			ct f
29) Développer la collaboration internationale pour augmenter la sensibilisation publique régionale	b) Coopération internationale et coordination sur des programmes d'éducation et de prise conscience	/// Coordonner les actions régionales avec d'autres activités subrégionales, régionales et internationales, apparentées	CT.		C
		/// Coordonner les actions de prise de conscience au niveau régional (ex au travers des processus d'échange d'informations de l'PNUE MAP) (cf. La priorité #24)			
30) Organiser des campagnes coordonnées au niveau méditerranéen qui se concentrent sur les problèmes de biodiversité régionale spécifique (adressées aux parties prenantes spécifiques et au public)	a) Prendre conscience des thèmes clés.	/// Entreprendre des études pour identifier les besoins et les lacunes dans la connaissance publique à propos des menaces sur la biodiversité, en particulier: tourisme responsable; commerce des espèces rares; pêche illégale ou irresponsable.	MT		B
		/// Produire du matériel de diffusion (feuillets, brochures, posters, CD, documentaires de télévision, etc.)			
		/// Produire du matériel éducatif pouvant être utilisé dans le cadre de l'éducation conventionnelle			
		/// Organiser et/ou encourager les chantiers de jeunes régionaux et sous-régionaux, internationaux, plus ou moins spécialisés, abordant les problèmes de l'environnement (ex. restauration d'habitats dégradés, cartographie des habitats sensibles, rassembler de l'information socio-économique, compiler les connaissances traditionnelles, éliminer les espèces invasives, mesurer la pollution, informer les touristes, etc.)			
		/// Encourager les gouvernements nationaux et sous-nationaux au sujet de l'importance des problèmes de l'éducation au maintien de la biodiversité et appuyer les ONG nationales dans ce domaine			
		/// Impliquer les institutions scientifiques et les chercheurs dans les actions et les initiatives de prise de conscience			
		/// Organiser des expositions itinérantes, conférences et séminaires de diffusion de l'information pour le tout public			
	b) Porter les problèmes principaux discutés dans le PAS BIO à l'attention d'un public large, y compris les décideurs, les ONG, les scientifiques et chercheurs, les tour opérateurs, l'industrie de la pêche	/// Produire des brochures et des posters dans les langues appropriées sur les thèmes du PAS BIO y compris les menaces: les espèces et les sites; la coopération internationale	CT		A
		/// Produire un bulletin d'informations électronique régional au sujet du PAS BIO et des problèmes de maintien de la biodiversité			
		/// Convoquer un atelier régional pour instruire les directeurs et les autres parties prenantes pour encourager la critique, les approches de gestion adaptées et flexibles			

DISPOSITIONS POUR LE LANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PASBIO

La nature et la complexité du PAS BIO impliquent une mise en œuvre concertée et harmonisée au niveau régional, national et local, basée sur des interdépendances et des interactions mutuelles. Les actions et les préalables au niveau local qui diffèrent d'un cas à un autre seront définies sans le cadre des programmes nationaux.

Activités nécessaires à l'échelle nationale

Les activités du suivi au niveau national englobent:

- L'établissement des arrangements institutionnels,
- la mise en œuvre des actions relatives à la phase préparatoire,
- L'affinement des portefeuilles d'investissements nationaux¹¹
- Identification des opportunités et besoins pour la coopération, appui, et/ou sponsorisation
- Elaboration des stratégies nationales de financement et de mise en œuvre, y compris:
- Formulation du programme opérationnel national du PAS/BIO
- les activités nationales à la conférence du lancement.

Activités nécessaires au niveau régional

Les activités du suivi au niveau régional englobent:

- celles relatives à l'assistance, l'appui, la coordination et de l'harmonisation des activités nationales de suivi; et
- celles relatives aux préalables à la mise en œuvre au niveau régional et consistent en:
 -  Etablissement des dispositions institutionnelles régionales.
 -  Analyses de la capacité du CAR/ASP pour la mise en œuvre du PAS BIO et les mesures pour son renforcement
 -  Formulation et mise en œuvre de la phase préparatoire.
 -  Organisation de la conférence de lancement.

Les objectifs de la conférence sont :

- Fournir de l'information sur les résultats du PAS BIO, attirer l'attention et la sensibilisation,
- présenter les résultats de la phase préparatoire, attirer les partenaires et les donateurs, établir des relations de partenariat et de sponsorisation
- assurer une couverture médiatique et un appui à haut niveau sur le plan national
- établir un schéma institutionnel permettant l'implication des partenaires régionaux (membres du comité consultatif) dans la mise en œuvre du PASBIO aux niveaux national et régional.

La conférence sera organisée après l'accomplissement de la phase préparatoire, pour présenter toutes les contributions pertinentes et créer des conditions nécessaires à l'exécution du PAS BIO.

¹¹ L'affinement des portefeuilles d'investissements nationaux permettra de

- Réduire la fragmentation des actions en les regroupant au sein d'unités thématiques;
- définir une échelle de temps pour toutes les actions et les grouper;
- estimer avec plus de précision les fonds nécessaires pour chaque action;
- définir un ordre de priorité, conformément à la pertinence et aux bénéfices attendus
- analyser la faisabilité: préalables à assurer, activités préparatoires nécessaires, conception technique, disponibilité de financement, etc.

Le principal résultat de la conférence sera la définition et la mise en place d'un système de coopération et de participation, visant la synergie et le partenariat. Les partenaires potentiels sont : (i) les agences, les organismes intergouvernementaux et autres organisations internationales reconnues sur le plan international et disposant de compétences scientifiques et professionnelles, (ii) les programmes de financement international, en particulier FEM et les programmes de l'Union Européenne, les donateurs potentiels et (iii) les acteurs concernés, y compris les ONG et autres représentations des communautés internationales, régionales ou sub-régionales intéressées ou concernées.

Calendrier provisoire

Activités de base	Délai provisoire
1. Formulation du document du projet pour la phase préparatoire et son adoption	Fin janvier 2004
2 . mise en œuvre de la phase préparatoire	Février-octobre 2004
3 . Conférence du lancement	Octobre 2004

Bien que le calendrier provisoire de mise en œuvre des activités de lancement du PASBIO présenté ci-après ait été établi sur la base d'hypothèses jugées réalistes, un réaménagement de ce calendrier pourrait s'avérer nécessaire. Par ailleurs un calendrier opérationnel détaillé devra être élaboré dans le document du projet pour la phase préparatoire.

ANNEXE LE PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Cette annexe présente:

- Une description sommaire (en trois catégories de base et par pays) et une évaluation de toutes les actions nécessitant des investissements;
- la stratégie d'investissement;
- Des approches pour les stratégies de financement au niveau régional et national.

A cet effet, toutes les actions prioritaires ont été groupées en trois catégories :

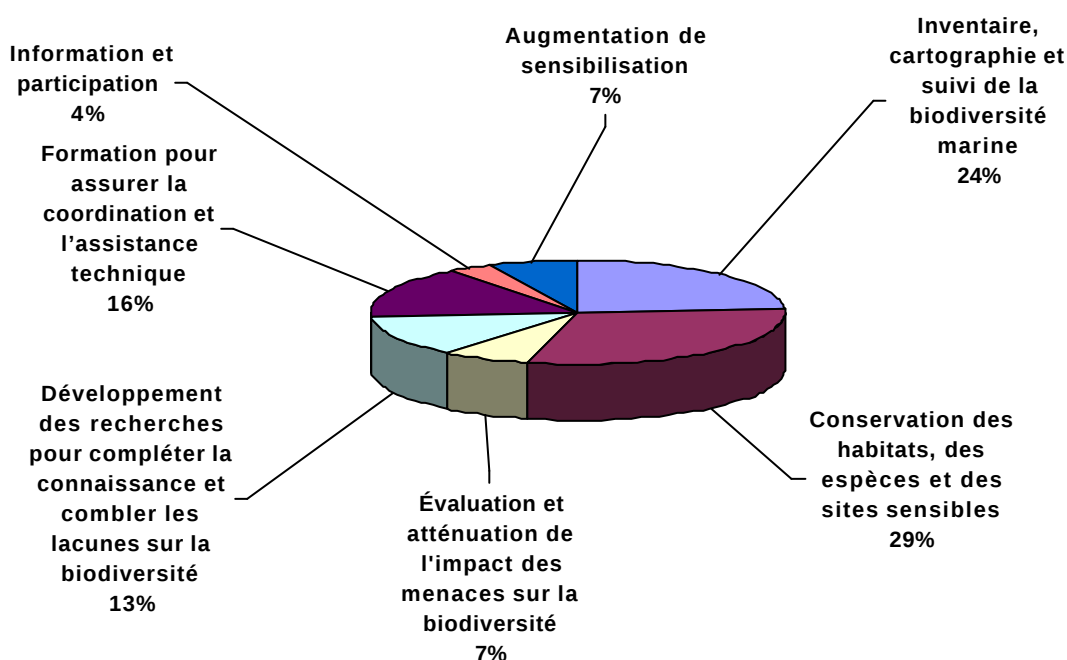
- a) Les Plans d'Action Nationaux (PAN), tels qu'ils ont été préparés et présentés par les équipes nationales.
- b) Les actions prioritaires nationales (APAN) identifiées par les rapports nationaux, autres que celles figurant dans les plans d'action nationaux,.
- c) Les actions régionales (AR) telles qu'identifiées par le processus régional de l'élaboration du PAS BIO.

L'information présentée dans ci-après est la synthèse de documents plus détaillés :

- "Le portefeuille d'investissement détaillé du PAS BIO", présentant tous les investissements individuels par catégories et par pays sous forme tabulaire,
- "Résumé des Plans d'Action Nationaux, et
- "La ventilation des coûts pour les actions régionales".

Nombre d'actions et total des investissements nécessaires, par catégorie

Catégorie:	Nb d'actions	Investissements estimés, en US \$:
1. Plans d'Action Nationaux	58	38, 981, 000
2. Autres Actions Prioritaires Nationales	168	57, 848, 000
3 Actions prioritaires régionales	30	40, 055, 000
Total	256	136, 884, 000



Répartition des investissements nécessaires selon les 7 catégories d'actions

Plans d'action Nationaux par pays: Titres et coûts (\$EU)

Albanie	
- Plan d'action pour la proclamation du premier Parc Marin National de Karaburun	638.000
- Plan d'action pour la réhabilitation des habitats de systèmes lagunaires de Kune-Vaini	745.000
- <i>Plan d'action pour les pélicans dalmatiens considérés globalement comme une espèce en danger</i>	<i>893.000</i>
- <i>Plan d'action pour construire et exploiter des récifs artificiels pour la pêche le long de la côte albanaise</i>	<i>1,908.000</i>
Algérie	
- Plan d'action pour la mise en place d'un réseau de suivi des herbiers à <i>Posidonia oceanica</i>	49.000
- Plan d'action pour la mise en place de collectes de données sur le phoque moine	69.000
- Plan d'action pour la réduction de la pression de pêche sur les zones côtières à forte biodiversité	181.000
- Plan d'action pour l'inventaire et la mise en place d'aires protégées marines et côtières en Algérie	1,254.000
Bosnie Herzégovine	
- Plan d'action pour l'identification et la préservation d'habitats marins, d'eau douce et terrestres en danger et des communautés de plantes dans la zone méditerranéenne de Bosnie Herzégovine	275.000
- Plan d'action pour le développement durable des eaux marines et adjacentes de Bosnie Herzégovine	160.000
Croatie	
- Plan d'action pour le réseau de zones humides méditerranéennes en Croatie—gestion et revitalisation	400.000
- Plan d'action pour l'impact de la chasse, du braconnage et de la collecte commerciale sur la biodiversité des zones côtières, y compris l'introduction de nouvelles espèces de gibier sur les îles,	300.000
- Plan d'action pour la préparation de directives de gestion pour les sites à réseaux karstiques inondés	120.000
- Plan d'action pour le maintien de la biodiversité comme une partie du plan de gestion intégrale de la zone côtière	1,025.000
Egypt	
- Evaluation de la Bio-ressources des eaux côtières méditerranéennes de l'Egypte, développement de base de données méditerranéenne de biodiversité, et de la sensibilisation pour la bio-conservation	-
- Développer et maintenir la conservation du Secteur Naturel Matruh	2,753.000
- Programme de restauration et de conservation de la biodiversité, actionnés par les bédouins	1,701.000
Israël	
- Plan d'action pour la gestion et la sauvegarde des oiseaux côtiers	2,855.000
- Plan d'action pour la conservation des poissons le long de la côte méditerranéenne d'Israël	127.000
Liban	
- Plan d'action pour organiser des campagnes de prise de conscience pour les communautés côtières libanaises et le secteur public	420.000
- Plan d'action pour mettre à jour la législation et le développement de directives pour la conservation marine et côtière	534.000
- Plan d'action pour la détermination des paramètres physiques de l'environnement marin libanais	180.000
- Plan d'action pour l'établissement des stratégies de conservation pour les habitats côtiers	2,750.000
- Plan d'action pour le développement de stratégies de suivi sur la biodiversité côtière et marine	1,040.000
- Plan d'action pour les Réserves Naturelles des Îles Palms & de la Côte Tyre	416.000
Libye	
- Plan d'action pour la sauvegarde des oiseaux marins et côtiers dans la Jamahiriya Arabe Libyenne	412.000
- Plan d'action pour la proposition de nouveaux parcs nationaux et aires protégées côtiers et marins	420.000
- Plan d'action pour la sauvegarde des tortues marines et de leurs habitats	320.000
Malte	
- Plan d'action pour les cétacés	133.000
- Plan d'action pour évaluer le maintien de la pêche au mérou dans les îles maltaises	901.000
- Plan d'action pour évaluer le maintien de la pêche au requin (incluant les prises accidentelles) dans les îles maltaises	797.000
- Plan d'action pour la micro-cartographie, la cartographie et la surveillance des herbiers à <i>Posidonia oceanica</i>	260.000
Maroc	
- Plan d'action pour la cartographie des côtes méditerranéennes du Maroc	86.000
- Plan d'action pour un programme de recherche sur la biodiversité méditerranéenne du Maroc	103.000
- Plan d'action pour l'élaboration de programmes et projets sur l'éducation et la sensibilisation et l'élaboration d'un guide sur les espèces et les écosystèmes en danger au Maroc	225.000
- Amélioration de la législation nationale	510.000
- Valorisation de la biodiversité marine méditerranéenne du Maroc	12.000
- Protection des espèces menacées par la pêche traditionnelle	10.000
	186.000

<u>Slovénie</u>	
- Plan d'action pour la cartographie des habitats par le Système d'Informations Géographiques (et en particulier les herbiers de phanérogames)	155.000
- Plan d'action sur les invasions biologiques et les effets possibles sur la biodiversité	30.000
- Plan d'action de l'impact des populations exotiques utilisées en aquaculture sur le génome des populations sauvages des mêmes espèces	33.000
- Plan d'action pour les rebuts des pêches commerciales slovènes	48.000
- Plan d'action pour les écosystèmes sensibles – herbiers à <i>Posidonia oceanica</i> (conditions écologiques, cartographie et suivi basés sur la méthodologie du <i>GIS Posidonie</i>)	79.000
<u>Syrie</u>	
- Plan d'action pour la conservation des tortues marines sur les côtes syriennes	1,555.000
- Plan d'action pour les aires protégées marines et côtières	2,575.000
- Plan d'action pour les espèces invasives et leur impact sur la biodiversité marine	1,125.000
- plan d'action pour la détermination des paramètres physiques dans les eaux marines nationales	1,750.000
-	
<u>Tunisie</u>	
- Impact de la pêche sur la biodiversité littorale	615.000
- Suivi pilote des herbiers de posidonie	440.000
- Protection des bancs et des fonds coralligènes	450.000
- Coordination, formation, aspects législatifs et institutionnels	280.000
- Etude des espèces invasives	200.000
- Sensibilisation et Education environnementale	430.000
- Projet d'Etablissement d'un centre de soins pour la tortue marine à Khnis (Monastir)	400.000
<u>Turquie</u>	
- Conservation des tortues marines	2,450.000
- La création d'aires marines protégées le long des côtes turques	375.000
- Réduire les impacts négatifs des pratiques de pêche nuisibles (chalut, seine, chasse sous-marine, usage d'explosifs) sur les écosystèmes sensibles et sur les espèces vulnérables	183.000
- Sauvegarde des mammifères marins (cétacés)	645.000

Actions régionales/ investissements estimés, catégories et classe de priorité, investissement détaillé pour chaque action et par classe de priorité (*)

Action régionale prioritaire:	Investissement estimé, en US \$	Catégorie d'action (***)
5) Faire un inventaire complet et intégré (par sous-régions) des habitats méditerranéens sensibles marins(, côtiers et des zones humides	1,150.000 H	I
6) Établir un système de suivi des espèces en danger et menacées	(180. 000) 30.000 H, 150.000 M	I
7) Encourager le suivi adéquat et le suivi de l'efficacité des aires marines et côtières protégées	(50.000) 40.000H 10.000 M	I
8) Identifier, développer et valider des indicateurs biologiques et socio-économiques adéquats pour évaluer la santé écologique des habitats et des espèces sensibles et évaluer l'efficacité des mesures de gestion	115.000 M	I
12) Mettre à jour, coordonner et mettre en oeuvre la législation pour la sauvegarde de la biodiversité	20.000 H	I
13) Développer des actions pour sauvegarder les espèces méditerranéennes (côtières et marines) menacées et en danger	110.000 H	I
14) Protéger les sites marins et côtiers d'intérêt particulier	1.000.000 H	II
15) Déclaration et développement de nouvelles aires protégées côtières et marines y compris en haute mer	(16,300.000) 15,000.000 H 1,300.000 M	II
16) développement des aires protégées marines et côtières existantes	(5,500.000) 5,000.000 H 500.000 L	II
17) Suivi des commerces globaux, des politiques économiques et des tendances dans la perspective méditerranéenne, pour analyser leur étendue et leurs effets probables sur la biodiversité.	35.000 M	II
18) Établir un programme de suivi régional d'analyse de l'impact socio-économique des changements dans la biodiversité	10.000 M	III
31) Évaluer l'impact potentiel du changement du climat et de l'élévation du niveau de la mer sur la biodiversité côtière et marine méditerranéenne	40.000 L	III
32) Évaluer l'impact potentiel des menaces sur la biodiversité côtière et marine méditerranéenne	115.000 L	III
33) Atténuer l'impact direct du commerce international des espèces en danger	510.000 M	III
34) Contrôler et atténuer l'introduction et la dispersion d'espèces non-indigènes invasives	6,000.000 H	III
35) Contrôler et atténuer l'urbanisation côtière et la construction d'infrastructures côtières	50.000 L	III
36) Contrôler et atténuer l'effet des changements dans l'usage des terres	100.000 L	III
18. Promotion de l'éco-tourisme et du tourisme vert, contrôle et atténuation DE l'impact des activités de loisirs	3,100.000 M	III
19. Evaluation et élaboration des stratégies prévenant les impacts environnementaux des sources de pollution	(125.000) ** 75.000 M 50.000 L	III
20. Contrôle et régulation des pratiques de l'aquaculture	75.000 **M	III
21. Evaluation, contrôle et élaboration des stratégies prévenant les impacts de LA pêche sur la biodiversité	(1,370.000) ** 370.000 H 1,000.000 L	III
22. Amélioration et coordination de la recherche sur la biodiversité	100.000 H	IV
23. Amélioration l'expertise taxinomique dans la région	1,280.000 H	V
24. Finalisation des processus d'échange d'informations pour se concentrer sur les activités de conservation marine et côtière	400.000 H	VI
25. Coordination et développement d'outils communs pour l'exécution des Plans d'Action Nationaux (PAN)	50.000 H	VI
26. Facilitation l'accès à l'information aux dirigeants et décideurs, de même qu'aux parties prenantes et au public	20.000 H	VI
27. Promotion la participation publique dans un plan de gestion intégrée	700.000 H	VI
28. Préservation les connaissances traditionnelles des différents acteurs	100.000 H	VI
29. Développement de la collaboration internationale visant à augmenter la sensibilisation publique régionale	100.000 H	VI
30. Organisation des campagnes coordonnées au niveau méditerranéen qui se concentrent sur les problèmes de biodiversité régionale spécifique (adressées aux parties prenantes spécifiques et au public)	(1,250.000) 250.000 H 1,000.000 L	VI
Total	40,055.000	

(*) H= haute, première classe de priorité ; M=moyenne, seconde classe de priorité ; L= faible ; troisième classe de priorité

(**) En appui à d'autres programmes

- I. Inventaire, cartographie et suivi de la biodiversité côtière et marine méditerranéenne
- II. Conservation des habitats, des espèces et des sites sensibles
- III. Évaluation et atténuation de l'impact des menaces sur la biodiversité
- IV. Développement de la recherche pour améliorer la connaissance et combler les lacunes sur la biodiversité
- V. Développement des capacités pour assurer la coordination et l'assistance technique
- VI. Information et participation
- VII. Accroissement de sensibilisation

Actions régionales, structure des investissements nécessaires par classe de priorité

Classe de priorité:	Total en US\$	% du Grand Total
High priority	31,720.000	79,3
Medium priority	5,980.000	14,9
Low priority	2,355.000	5,8
Total	40,055.000	100,0

Activités régionales pour supporter les actions nationales et autres actions prioritaires dans leur phases préparatoires

Activités:	Coûts estimés en US\$:
1. Assistance aux pays pour plus d'affinement des estimations des coûts	60.000
2. Préparation d'une stratégie opérationnelle pour le financement et la mise en œuvre du PAS/BIO aux niveaux national et régional (Stratégie, préparation du financement demandé, contact avec les donateurs et les partenaires, etc.)	75.000
3. Information, co-ordination, ateliers renforcements de capacités	60.000
4. Conférence de lancement (activités préparatoires, préparation des documents de références nationaux et régionaux, personnes ressources, frais de participation)	75.000
5. Coordination	25.000
Total:	295.000

Plans d'action Nationaux, total par pays

Pays	Nb de PAN:	investissement estimé en US \$:
1. Albanie	4	4,184.000
2. Algérie	4	1,553.000
3. Bosnie & Herzégovine	2	435.000
4. Croatie	4	1,845.000
5. Egypte	3	7,309.000
6. Israël	2	547.000
7. Liban	6	5,332.000
8. Libye	3	873.000
9. Malta	4	2,044.000
10. Maroc	6	1,046.000
11. Slovénie	5	345.000
12. Syrie	4	7,000.000
13. Tunisie	7	2,815.000
14. Turquie	4	3,653.000
Total:	58	38,981,000

Autres actions prioritaires, par pays

Pays	Nb. APAN:	Investissement estimé /pays, US \$, Total:
1. Albanie	22	7,290.000
2. Algérie	6	748.000
3. Bosnie & Herzégovine	11	4,520.000
4. Croatie	29	7,590.000
5. Chypre	9	3,100.000
6. Egypte	1	2,500.000
7. Grèce	27	20,505.000
8. Israël	3	460.000
9. Italie	(5)	-----
10. Libye	5	1,200.000
11. Malta	17	4,540.000
12. Slovénie	13	375.000
13. Espagne	(12)	-----
14. Syrie	(13)	-----
15. Turquie	25	3,705.000
Total:	168	57,848.000

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET DE MISE EN OEUVRE

Afin de définir une stratégie réaliste d'investissement basée sur des faits, l'information sommaire d'investissement présentée ci-haut doit être examinée de différents points de vue, en particulier en ce qui concerne : a) le degré actuel de l'élaboration des programmes d'action, b) aptitude à la mise en œuvre (aspects financiers exclus) et c) les classes de priorités.

Une analyse des faits susmentionnés pour les trois catégories et les actions d'appui à la phase préparatoire est présenté dans le tableau 5.

Faits, pertinents pour la stratégie d'investissement du PAS/BIO

Catégorie	Nb D'actions	Coût total en Millions de \$	Coûts justifiés	Degré d'élaboration du programme,	Possibilité de mise en œuvre	Classe de priorité
1.PAN	58	39,0	Oui	Satisfaisant	Mise en œuvre possible	H
2.PAR (PAR/H PAR/M PAR/L)	30	40 ,0 (31,7) (6,0) (2 ,3)	Oui Oui Oui Oui	Satisfaisant Satisfaisant Satisfaisant Satisfaisant	Mise en œuvre possible (**) (**)	H/M/L H M L)
3.APAN	168	57,8	Estimation approximati ve	Pas encore élaboré	La plupart ne sont pas prêtes à la mise en oeuvre	à définir par les pays

(*) H = haute, première;

M = moyenne, deuxième classe de priorité

L = faible, troisième classe de priorité

(**)Non prêtes à la mise en œuvre

En raison des aspects financiers, des capacités de mise en oeuvre et d'un point de vue opérationnel, l'échelonnement de la mise en œuvre du PAS BIO est nécessaire aux niveaux régional ainsi que national. Après l'adoption du PAS BIO, une phase préparatoire à court terme est nécessaire pour permettre la préparation des éléments afin de lancer et mettre en œuvre les composantes nationales et régionales du PAS BIO.

Cette phase préparatoire devrait être consacrée à:

- Des contacts immédiats et des accords préliminaires avec des partenaires et des donateurs.
- L'affinement des portefeuilles d'investissement nationaux et régionaux,

- La définition des stratégies de financement et de mise en œuvre,
- L'assistance aux pays pour avoir les préalables requis, et
- L'harmonisation de toutes les activités pertinentes.

Dans tous les cas, il faut envisager des dispositions pour des sources permanentes de financement de la mise en œuvre, tels que les instruments de marché pour le PAS BIO et les sponsors privés.

En principe, les sources nationales potentielles de financement sont : les budgets et les fonds au niveaux national et local, les partenaires et/ou les sponsors privés, les instruments et les mécanismes économiques et autres sources nationales spécifiques. En suivant une approche rationnelle et en abandonnant les voies et processus classiques, car non attractifs et dépassés, des fonds nationaux importants pourraient être ainsi mobilisés dans presque tous les pays.

Parmi les sources externes potentielles à analyser, celles-ci peuvent être mentionnées :

- a) la coopération sous-régionale, multi ou bilatérale, surtout de type N/S ou N/E, n'excluant pas le type S/S,
- b) les programmes internationaux de financement, sous réserve d'éligibilité: FEM, PNUD, BM, METAP,..
- c) les fondations internationales, les partenariats privés, les sponsorings, les dons, etc
- d) diverses sources de l'UE, sous réserve d'éligibilité
- e) autres fonds internationaux, si nécessaire.

Sur la base d'expériences antérieures concernant de grands programmes internationaux similaires, il est indiqué d'opter pour la formulation d'un grand projet cadre SAPBIO avec les composantes suivantes:

- a) La composante régionale incluant : (i) la mise en œuvre des actions régionales au niveau régional (ii) la mise en œuvre des actions régionales dans les pays (iii) l'assistance aux pays.
- b) La composante liée aux pays, composée par une série de programmes nationaux